



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 février 2008

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la première séance 2008 du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine Morleo de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Madame et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Martine FREY TAILLARD, Joëlle MONNIN, Stéphane BALET, Roland BÜTTIKER, Charles FORESTIER, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jean-Jacques HERZOG, Pierre HUNKELER, Olivier KERNEN, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alain WILLOMMET.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Madame et Messieurs les Conseillers : Laurence BALET, Martine FREY TAILLARD, Joëlle MONNIN, Stéphane BALET, Roland BÜTTIKER, Charles FORESTIER, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jean-Jacques HERZOG, Pierre HUNKELER, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alain WILLOMMET.

Absents : Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2007

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2007

Nous prenons note de la remarque de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM, page 188 paragraphe 2 : le mot «n'affichent» remplace «n'officiant». Le procès-verbal modifié est accepté à une évidente majorité, avec remerciements à son auteur.

4. DÉMISSIONS

Le 21 janvier dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

C'est avec une émotion certaine que je vous fais part aujourd'hui, Monsieur le Président, de ma démission du Conseil communal et de mon poste de suppléant de la Commission des recours.

En effet, le choix professionnel et privé que j'ai effectué ces derniers temps m'empêchent de remplir pleinement les fonctions de Conseiller communal.

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ma fonction et leur faire part de mon plaisir de travailler ensemble ainsi qu'aux moments de convivialité partagés.

J'associe à mes remerciements le secrétariat et nos huissières pour la qualité de leurs accueils qui m'ont permis de commencer chaque conseil avec le sourire.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Jacques MARTIN.

Monsieur Jacques MARTIN a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de la législature précédente, soit le 15 décembre 2001.

Il a œuvré dans diverses Commissions ainsi que dans des Commissions permanentes :

- dans la Commission de recours en matière informatique de 2002 à 2006,
- dans la Commission de gestion en 2006,
- dans la Commission de recours de la nouvelle législature, soit depuis le 1^{er} juillet 2006 comme Membre suppléant.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Jacques MARTIN pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de votre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Pour son remplacement, le Bureau électoral a fait appel au premier des viennent-en suite de la liste Socialiste, à savoir Monsieur Bouzid DERRADJI. Ce dernier a

accepté de remplacer Monsieur Jacques MARTIN et sera assermenté au point suivant de notre ordre du jour.

* * * * *

Le 23 janvier dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Par la présente, je vous adresse ma démission du Conseil communal avec effet immédiat, ceci pour des raisons de santé.

Je joins à mon courrier des certificats médicaux qui appuieront ma décision.

Suivent les salutations d'usage et les remerciements et c'est signé Monsieur Jean-Claude STUDER.

Monsieur Jean-Claude STUDER a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature, soit le 24 juin 2006. Au 1^{er} juillet 2006, il est entré au Bureau du Conseil comme scrutateur suppléant puis comme scrutateur au 1^{er} juillet 2007.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Jean-Claude STUDER pour son engagement au sein du Conseil et du Bureau et pour son travail dans les diverses commissions. Je lui souhaite un prompt rétablissement et lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite.

Pour son remplacement, le Bureau électoral a fait appel au premier des viennent-ensuite de la liste UDC, à savoir Monsieur Michaël THEVENAZ. Ce dernier a accepté de remplacer Monsieur Jean-Claude STUDER et sera assermenté au point suivant de notre ordre du jour. A noter que, conformément aux art. 66 et suivants, et 81 et suivants et de la LEDP, ce sera la suppléante Aude Briand qui fonctionnera comme scrutatrice jusqu'au 30 juin prochain. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas que les présidents qui sont susceptibles de fonctionner durant une année et demie.

* * * * *

En date du 11 janvier dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Je porte à votre connaissance que, pour des raisons tant personnelles que professionnelles, je n'entends plus faire partie de la Commission de gestion du Conseil communal pour l'année 2008.

Vous voudrez donc bien prendre note de ma démission de membre de cette commission.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Johann GILLIERON.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON pour son travail effectué dans le cadre de la Commission de gestion. Nous procéderons à son remplacement au point 17 de notre ordre du jour.

5. ASSERMENTATIONS

Le Conseil communal ayant deux sièges vacants, le Bureau électoral a procédé au remplacement des Conseillers démissionnaires.

1^{er} des viennent-ensuite de la liste socialiste, Monsieur Bouzid DERRADJI, né en 1943, domicilié à l'Avenue Haldimand 26 a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Jacques MARTIN.

1^{er} des viennent-ensuite de la liste UDC, Monsieur Michaël THEVENAZ, né en 1985, domicilié à la rue Jean-André-Venel 3 a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Claude STUDER.

Je prie Messieurs Bouzid DERRADJI et Michaël THEVENAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Bouzid DERRADJI : « Je le promets »

Monsieur Michaël THEVENAZ : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous pourrez y vivre une expérience riche, agréable et pourquoi pas inoubliable. Je vous remets par l'intermédiaire de Mademoiselle la Conseillère Aude BRIAND un exemplaire du Règlement de notre Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Anniversaire :

En 1948, naquit notre collègue Yves RICHARD. Si mes calculs sont exacts, cela lui fait 60 ans aujourd'hui. Je félicite Monsieur le Conseiller Yves RICHARD pour son 60^{ème} printemps.

Applaudissements

* * * * *

Anniversaire :

Nous avons une Conseillère communale qui fête son anniversaire aujourd'hui, il s'agit de Mademoiselle Aude BRIAND, nous la félicitons également.

Applaudissements

* * * * *

Secrétaire suppléante du Conseil communal :

Comme vous avez pu vous en rendre compte, le poste de Secrétaire-suppléante du Conseil communal n'est pas encore repourvu. Votre Bureau s'y attelle activement et espère vous présenter une candidature très prochainement. Dans l'intervalle, je tiens à remercier notre secrétaire Christine Morleo qui assume une bonne partie des tâches de la suppléante, ce qui permet à notre Conseil de fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

* * * * *

Société à 2000 Watts :

En date du 31 janvier dernier, j'ai reçu un document de la Fondation européenne pour le développement durable des régions concernant la société à 2000 Watts. Ce document est à disposition de celles et ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

* * * * *

Au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons :

Une Question de Madame la Conseillère Françoise WEISSBRODT

Une Intervention de Madame la Conseillère Catherine CARP

Une Motion de Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT

Une Question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte de la Communication : C/22


La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 8.

8. PRÉAVIS NO 30/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 582'000.-- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES SOURCES (TRONÇON FINAL – EMBRANCHEMENTS BAS ET HAUT)
 **MADAME SOUFIA FEKIH, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Soufia FEKIH ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Soufia FEKIH, Marinette NICOLLIN, Françoise WEISSBRODT remplaçant Christine NIGGELER, Charles FORESTIER remplaçant Yves VUAGNIAUX, Eric GENTIZON, Nunzio INDULSI remplaçant Aude BRIAND, Etienne MUTRUX, Alain WILLOMMET, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1, soit : La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, **Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur**, en vue de leurs transferts au domaine public communal.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

En lisant, entre les lignes, l'amendement proposé par la commission, on peut le traduire de la manière suivante :

La collectivité publique réalise des travaux chez un privé qui lui doit de l'argent. Elle lui garantit qu'il restera propriétaire du terrain et des infrastructures réalisées tant qu'il n'aura pas payé ce qu'il doit.

Voilà une logique commerciale pour le moins difficile à comprendre !

La commune devrait, au contraire, avoir la certitude de ne pas financer des travaux sur le domaine privé avec ses deniers.

C'est pourquoi, avec l'appui du groupe radical, je propose le sous-amendement suivant qui devra être opposé à celui de la commission :

Article 1 sous-amendé :

La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, (~~en vue de~~) **après** leurs transferts au domaine public communal.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur le sous-amendement proposé ci-dessus par Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Il est bien que nous discutons de sous-amendement et d'amendement, mais nous pouvons aussi discuter du fond de la proposition de la Municipalité. Comme l'a dit mon collègue Patrik DURUZ, en réalité, nous sommes en train de faire des travaux sur un domaine privé pour pouvoir ensuite le passer au domaine public : c'est d'avoir la chance d'assurer l'entretien, le renouvellement de ces infrastructures.

C'est une opération qui n'est pas très favorable pour la Commune de manière générale : elle fait puis ensuite elle entretien ce que les autres auraient dû faire avant de le lui transmettre. Je suis très surpris que nous acceptions d'intervenir aussi massivement sur la branche supérieure parce que, finalement, si j'ai bien compris en lisant le préavis, le promoteur qui aurait dû faire les choses selon les règles de l'art, ne l'a pas fait, il a simplement laissé passer le temps. Or aujourd'hui, c'est une propriété privée et à mon avis, c'est aux privés à mettre en ordre ce tronçon supérieur avant d'être transféré à la Commune.

Je suis pour une non-entrée en matière sur cet article 1, étant donné que la Commune n'a pas à se substituer au promoteur.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je répondrai d'abord à l'intervention du sous-amendement de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ et en second lieu à l'intervention de Monsieur le Conseiller André PERRET.

Dans ces procédures de transfert au domaine public communal, la règle veut que le promoteur mette en ordre les infrastructures routières et souterraines. Une fois que cette opération est réglée, que les limites des bordiers ont été adaptées au futur domaine public communal, un acte notarié est établi qui sanctionne le transfert du privé à la Commune et le tout est couronné par une enquête publique pour signifier le transfert au domaine public communal. C'est l'ordre logique.

Dans ce cas, Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ s'inquiète, certainement à juste titre, en disant : si nous ne passons pas ce terrain au domaine public communal, qui nous garantit que le propriétaire nous le cèdera ensuite ?

Il faut savoir que la Commune dispose d'outils, un notamment qui s'appelle l'hypothèque légale et qui lui permettra une fois les travaux réalisés, et si le propriétaire ne s'exécute pas, de demander la réalisation forcée de cette hypothèque légale et ainsi de pouvoir récupérer le terrain. Je rappelle que le terrain est transféré pour Fr. 0.--. C'est un terrain qui est transféré au domaine public, la Commune aura à l'entretenir par la suite.

Je crois que là, nous avons les garanties aussi bien pour le sous-amendement que pour l'amendement pour se protéger, pour disposer ensuite de ce terrain.

Monsieur le Président :

Une petite précision, puisqu'il y a une demande de non-entrée en matière, nous allons continuer la discussion et je soumettrai à votre vote l'entrée ou non en matière de l'article 1 conformément à l'article 72 du règlement du Conseil communal. S'il y a entrée en matière, nous poursuivrons avec les amendements, si j'ai bien compris la demande de Monsieur le Conseiller André PERRET.

Nous poursuivons la discussion en général sur l'entrée ou non en matière de l'article 1.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est vrai que dans cette affaire, l'équipement de ce quartier a débuté en 1981, cela fait donc bientôt trente ans. Pour celles et ceux qui auront lu attentivement les onze pages de ce préavis, vous aurez pu constater que de nombreux rebondissements se sont produits dans ce dossier. Il faut bien y distinguer la branche supérieure qui est entièrement propriété privée de la branche inférieure qui est propriété privée à la fois du même propriétaire-promoteur et de la Commune.

La Commune était en effet propriétaire des parcelles qui sont en aval de la branche inférieure qui les a vendues comme terrains constructibles. Nous sommes donc là impliqués dans la branche inférieure sur la moitié de la largeur de la chaussée, 1^{er} point à préciser.

Ensuite, le préavis dit clairement à la page 4 que dans *sa séance du 11 juillet 1996, la Municipalité a admis le principe de ce transfert aux conditions prévues*, quand nous disons transfert c'était pour les deux branches, supérieure et inférieure, *et pour autant que le décompte adressé au promoteur en date du 1^{er} octobre 1986 ne soit pas remis en cause*. Nous parlons ensuite d'une séance au 1^{er} octobre 1996 pour définir les fameux travaux qui devaient être exécutés sur lesquels nous nous étions mis d'accord entre les services communaux et le propriétaire de cette chaussée, vous me permettrez de l'appeler le promoteur comme cela les choses sont claires. Bien évidemment, les bordiers ont été informés de cette situation; ils étaient, eux, dans l'attente d'une exécution de ces travaux pour disposer d'une rue en bonne et due forme. Nous disons bien dans le dernier alinéa de cette introduction que la démarche demeura sans suite, donc le promoteur ne s'est pas exécuté au niveau de ses financements.

Que s'est-il passé entre 1996 et aujourd'hui ? Les eaux jaillissant dans ce secteur sont très calcaires. Lors de leur écoulement dans les canalisations en ciment, celles-ci précipitent et obstruent progressivement la section d'écoulement. En conséquence, les canalisations en ciment seront remplacées par des tuyaux en PVC, à l'intérieur desquels le calcaire ne se dépose pas.

Autre comble de malchance, la canalisation d'eau potable en fonte ductile présente aujourd'hui, également, de nombreuses défaillances ; notre Service des Energies a dû intervenir plusieurs fois.

A noter que, dans un autre préavis que vous traiterez tout à l'heure pour la Villette, nous avons la même problématique. La qualité de la fonte ductile des années 80 était malheureusement insuffisante et présentait des corrosions importantes et des ruptures.

Si nous nous mettons dans la situation où la Municipalité avait effectué ce transfert au domaine public en 1996, aujourd'hui, la Commune aurait à réparer les canalisations d'eaux claires et usées en ciment. C'est une réalité. Elle ne s'est pas réalisée effectivement comme il était prévu, néanmoins, dans l'esprit de l'époque, je crois qu'il y a là une question de crédibilité d'autorités communales vis à vis de tous ces propriétaires, il était bien question de transférer ces chaussées au domaine public communal.

Vous l'avez vu, le coût de ces travaux est très important pour cette branche supérieure parce qu'il faut non seulement poser le tapis définitif mais, il faut faire toutes ces réparations des canalisations, nous en avons pour Fr. 435'000.--. Comment avons-nous calculé cette part de Fr. 40'000.-- du promoteur, de la Commune et des propriétaires ? Ces Fr. 40'000.-- c'est le tiers de Fr. 120'000.--, somme qu'il eût fallu investir en 1996 pour transférer cette chaussée au domaine public. Les propriétaires se sont engagés par convention, ils sont 11 à payer ces Fr. 40'000.--. Le promoteur a payé à ce jour Fr. 40'000.--. Il reste à la Commune à payer sa part. Bien évidemment, entre ces Fr. 435'000. -- et Fr. 120'000. --, il y a ces fameux travaux qui sont apparus dans les douze années qui se sont écoulées.

Pour la branche inférieure, le problème est moins grave. Nous avons Fr. 147'000.-- à payer, ce sont des travaux courants de mise en état de la chaussée. La Commune est propriétaire de la moitié inférieure de cette chaussée, donc elle doit payer sa part de Fr.70'000. -- et le propriétaire sa part de Fr. 70'000. --.

A partir de là, les travaux urgents, nécessaires pour éviter qu'il y ait des accidents sont les travaux concernant la branche supérieure. Il s'agit de mettre un terme à une situation qui est devenue inextricable. Chaque fois qu'il y a un pépin là-bas, les gens ne peuvent pas aborder leur bâtiment parce que c'est un cul de sac avec un tourne char en amont, donc la Municipalité après d'après négociations conduites par Monsieur le Vice syndic et son service, ont décidé de présenter ce préavis.

Je rappelle encore deux choses. Il est vrai que si nous avons pris en compte ces travaux en 1996, nous le disons en haut de la page 10, nous aurions eu des frais d'entretien, nous les chiffons à Fr. 8'900. --, donc nous aurions à peu près investi Fr. 100'000. -- de travaux d'entretien.

Et, la règle à Yverdon-les-Bains veut qu'une fois que les chaussées passent au domaine public, la ville rétrocède au promoteur 15%, donc nous aurions dû également investir de l'argent pour reprendre ces chaussées. Cette opération n'était pas à zéro pour la Commune, elle avait un prix et nous le payons certes un peu cher aujourd'hui, mais cela permettra enfin d'avoir deux rues en état et qui pendant un certain nombre d'années nous poseront que très peu de problèmes.

Donc, la Municipalité vous invite à entrer en matière. Je vous donne encore une information : le service des finances de la ville suit maintenant cette procédure de recouvrement du montant de Fr. 70'000.--. Je l'ai vérifié encore auprès du directeur des finances, la procédure est en cours.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Il nous a bien redéfini quel a été la règle habituelle appliquée dans le transfert du domaine privé au domaine public. Nous transférons un domaine lorsqu'il est conforme aux règles de l'art, c'est à dire qu'il peut être accepté par la Commune.

Vous dites, Monsieur le Syndic, qu'en réalité, on nous donne le terrain. Je suis d'accord, on nous donne le terrain à Fr. 0.-- contre un investissement garanti de Fr. 435'000.--, moins Fr. 80'000.--, parce qu'il y a Fr. 40'000.-- pour le promoteur et Fr. 40'000.-- les propriétaires, pour arrondi à Fr. 350'000.-- . Je pense que nous avons un chemin qui fait maximum 100 mètres de long et 6 mètres de large, j'arrondis à 1'000 m², cela fait Fr. 350. -- le m², ce n'est pas tout à fait donné.

Si nous avons fait le transfert à l'époque aussi, en 1996, il est clair que nous aurions certainement eu des frais d'entretien au niveau communal. Mais j'imagine qu'en faisant de l'entretien, nous n'en serions peut-être pas dans la situation actuelle, il aurait peut-être pu être évité que les canalisations se bouchent. Or, nous sommes face à un laxisme de la part d'un promoteur et au bout du compte, c'est la Commune qui doit se substituer au promoteur.

Je trouve personnellement très gênant d'utiliser les deniers de la collectivité pour répondre à une situation qu'a provoquée un promoteur qui, à l'époque, certainement, a relativement bien gagné sa vie en mettant en valeur ses terrains dans cette zone des Sources.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

J'irai même encore un peu plus loin que mon collègue André PERRET en disant que c'est un assez mauvais signal pour les autres promoteurs si à chaque fois qu'il y a des travaux qui ne sont pas faits dans les règles de l'art, et après un certain temps, c'est la Commune qui prend cela à charge et effectue les travaux.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je réponds d'abord à Monsieur le Conseiller PERRET. Il est clair que dans cette chaussée, nous avons non seulement la superstructure qui permet le roulement des véhicules, mais nous avons également des installations souterraines qui permettent à notre Service des énergies de distribuer de l'eau, du gaz et de l'électricité, c'est tout de même un élément qu'il ne faut pas négliger, d'acheminer aussi les eaux usées pour lesquelles les propriétaires payent des taxes de raccordement et d'épuration comme d'ailleurs tous les propriétaires yverdonnois.

Il est évident que ce n'est pas un exemple à suivre, Monsieur le Conseiller BLUM, raison pour laquelle, dorénavant, la Commune est très attentive. Dans deux récents plans de quartier, je pense aux Terrasses de Floreyres et aux terrains des Iles, dont le promoteur est la maison Alvazzi, la Municipalité a apporté un soin tout particulier à la rédaction de la convention qui est très détaillée et qui prend en compte tous les cas de figure pour éviter de se retrouver piégé comme nous l'avons été dans ce dossier. Donc chat échaudé craint l'eau froide et dorénavant nous sommes très attentifs à défendre les intérêts de notre Commune.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée sur l'entrée en matière de l'article 1, **l'entrée en matière est acceptée** par 41 voix contre 40 et 6 absentions après le vote du président.

La discussion est ouverte sur l'article 1 sous-amendé, soit : La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, (~~en vue de~~) **après** leurs transferts au domaine public communal.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

J'aimerais que Monsieur DURUZ précise ce qu'il entend par son sous-amendement : est-ce qu'il admet que pour transférer au domaine public communal, les participations des tiers, promoteurs et habitants, doivent être versées et après seulement, nous pouvons commencer les travaux ? Il y a, me semble-t-il, une ambiguïté sur le sous-amendement.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Non, je ne sous-entends pas que ce paiement doit être fait, cela signifierait qu'il suffirait de ne pas payer pour rester propriétaire. Lier un paiement au transfert voudrait dire que si je ne paie pas, je reste propriétaire, ce n'est pas logique. Le sens de ce préavis c'est simplement une garantie pour la collectivité publique d'être propriétaire des lieux qu'elle entretient.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je crois que le promoteur a tout intérêt à transférer au domaine public, puisque ensuite, c'est la Commune qui s'occupera de l'entretien et du renouvellement. Ce dont il n'a pas vraiment intérêt, c'est de payer sa part. Je proposerai qu'il paie sa part et qu'ensuite nous passions au domaine public et que nous fassions les travaux.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Premièrement, je reviendrai sur les discussions sur ces sous-amendements, sur les discussions de tout à l'heure. C'est une situation qui traîne depuis vingt ans, nous n'allons pas refaire toute l'histoire des différentes Municipalités et des Conseils communaux. Je pense que c'est bien, une fois pour toute, de régler ce problème et d'aller de l'avant et que nous puissions satisfaire toutes les parties. Il est grave que le promoteur n'ait pas fait son travail, mais c'est des choses qui peuvent arriver.

Deuxièmement, j'aurai la même question par rapport au libellé de l'amendement qui est présenté par la commission, parce qu'il est mal écrit. Il faut mettre des points quelque part ou supprimer des phrases, parce que nous ne pouvons pas avoir une virgule et après ajouter : ***Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur en vue de leurs transferts au domaine public communal.***

Je ne suis pas tout à fait fervent à voter un amendement de cette manière qui est mal rédigé et peut prêter à confusion. Il faudrait peut-être que l'auteur de cet amendement le reformule d'une manière plus correcte.

la parole n'est plus demandée, **le sous-amendement de l'article 1 est refusé** par 43 voix contre 33 et 9 absentes.

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1, proposé par la commission, soit : La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, **Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur**, en vue de leurs transferts au domaine public communal.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je proposerai que nous formulions l'article de la manière suivante : *La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, (en vue de) après leurs transferts au domaine public communal. Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur.*

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'un second sous-amendement.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je suis obligé d'intervenir parce que Monsieur BLUM a repris le sous-amendement de Monsieur DURUZ dans la première phrase qu'il a annoncé. Si nous voulons respecter ce qui est dit par la Commission, c'est bien : *La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, en vue de leurs transferts au domaine public communal. Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur.*

Monsieur le Conseiller Charles-Eugène MOUQUIN :

Je pose une question : il est clair que ce serait logique que cela soit transféré d'abord au domaine public avant de faire les travaux. Mais si nous mettons la condition que le promoteur doit payer avant que nous commençons les travaux et qu'il ne paie jamais, que se passera-t-il ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il y a deux branches dans cette affaire : la branche supérieure pour laquelle le promoteur a payé sa part. Les propriétaires ont tous signé une convention s'engageant à payer leur part. Cette branche supérieure est urgente, la situation se dégrade et nous sommes obligés d'entreprendre des travaux sur cette branche supérieure. La branche inférieure effectivement est moins urgente, elle peut attendre.

C'est ce qui est important de bien avoir à l'esprit, si nous ne voulons pas aller vers une dégradation des lieux et des difficultés qui vont aller en s'amplifiant.

Madame la Conseillère Catherine CARP :

Il me semble que si nous acceptons la manière qui a été proposée maintenant par Monsieur PERRET, cela veut dire que les travaux peuvent être faits et qu'après, le paiement du promoteur ne se fasse pas, le chemin ne passerait pas au domaine public et ne serait à nouveau pas entretenu et dans dix ans nous pourrions recommencer. Donc je propose que nous acceptions la proposition de la Municipalité telle qu'elle a été présentée en premier.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, nous allons voter sur le sous-amendement proposé par Monsieur le Conseiller Pascal BLUM. Je vous rappelle que s'il est accepté, il remplacera celui proposé par la Commission.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

J'aimerais préciser, que ce n'est pas moi qui ai modifié l'article ou la proposition. Mais si nous suivons la proposition de Monsieur BLUM, comme le promoteur a semble-t-il payé sa part pour la branche supérieure, nous pouvons entreprendre la branche supérieure et la passer au domaine public.

Monsieur le Président :

Je vous relis le sous-amendement proposé par Monsieur le Conseiller Pascal BLUM : *La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, en vue de leurs transferts au domaine public communal. **Le transfert au domaine public communal ne pourra se faire qu'après paiement de la participation du promoteur.***

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Ce n'est pas mon sous-amendement, c'est la correction qu'a effectuée Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET que vous avez lu.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **le second sous-amendement de l'article 1 est refusé** par 43 voix contre 26 et 17 absentes.

La discussion est à nouveau ouverte sur l'amendement présenté par la Commission, la parole n'est pas demandée, **l'amendement est refusé à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel que présenté par la Municipalité, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** par 41 voix contre 40 et 3 absentes après le vote du président.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 30 est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre divers travaux au chemin des Sources, branches du haut et du bas, en vue de leurs transferts au domaine public communal.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie par prélèvement au fond d'épuration des eaux pour la partie « collecteurs EU et ES » et amortie sur 30 ans au plus pour le solde des travaux.
La dépense sera imputée aux comptes :

1465 Ch. des Sources-collecteurs par	Fr.	247'841.--
1466 Ch. des Sources-chaussée par	Fr.	198'625.--
4151 Ch. des Sources-SEY par	Fr.	135'534.--

9. PRÉAVIS NO 33/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 187'850.-- POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU ET DE GAZ SUITE À DES FUITES IMPORTANTES ET RÉCURRENTES AU QUARTIER DE LA VILLETTE.

 **MADAME JOSY TESSA, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Josy TESSA ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Fanny SPICHIGER, Josy TESSA, Lionel BILLAUD, Jacques FIVAZ remplaçant Nora LECHMANN, Charles FORESTIER remplaçant Stéphane BALET, Samuel GURTNER remplaçant Emilienne

WAGNIERE, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jérôme WULLIAMOZ. M. Steves BUCHS était absent et s'est excusé par la suite.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1, soit de ramener le crédit d'investissement de Fr. 187'850.-- à **Fr. 150'000.--**.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

La Municipalité se rallie à l'amendement de la commission.

La parole n'est plus demandée, **l'amendement de l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est plus demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis no 33 est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Un crédit d'investissement de **Fr. 150'000.--** est accordé à la Municipalité pour le financement des travaux de remplacement des conduites d'eau et de gaz suite à des fuites importantes et récurrentes au quartier de la Villette.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte n° 4160 « Villette eau+gaz 2007 ».

10. PRÉAVIS NO 34/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 411'000.-- POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS MULTISPORTS DANS LES QUARTIERS DU CHEMINET ET DE PIERRE-DE-SAVOIE.
 **MONSIEUR ETIENNE MUTRUX, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Etienne MUTRUX ne donne lecture que des conclusions de ce rapport et propose à l'unanimité de ses membres un amendement en ajoutant un article supplémentaire.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET remplaçant Magrieta DONKER, Jean-David CHAPUIS, Quentin COCHAND, Etienne MUTRUX, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Yves VUAGNIAUX. MM. Martin BARAGAÑO et Alain WILLOMMET étaient absents. M. Martin BARAGAÑO s'est excusé depuis.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté**, à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté**, à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à l'unanimité moins 1 abstention.

La commission propose l'ajout d'un nouvel article comme suit :

Article 4 : **Le présent préavis répond favorablement à la motion de Jean-David Chapuis du 1^{er} septembre 2005.**

La discussion est ouverte sur l'article 4 : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté**, à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Avant d'ajouter ce nouvel article 4 à ce préavis, j'aimerais entendre l'avis de la Municipalité, car, si je me réfère aux habitudes de ce Conseil, la Municipalité a toujours proposé des réponses à ses motions sous forme au moins du titre, d'un sous-titre d'un préavis ou d'un préavis ad hoc. Alors, la Municipalité consent-elle à l'ajout de cet article pour solde de la motion CHAPUIS ou préfère-t-elle fournir une réponse plus circonstanciée dans un préavis ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité se rallie à la proposition qui est faite. Quant à savoir si c'est une réponse qui peut être qualifiée de favorable, c'est plutôt à Monsieur CHAPUIS de le dire. En tous les cas, nous avons le sentiment que nous répondons à la motion de Monsieur CHAPUIS.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je voulais faire un sous-amendement à cet article 4, de supprimer le terme « favorablement », parce que finalement, nous répondons à une motion.

Monsieur le Président :

Vous le vouliez ou vous le faites ?

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je le fais.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'un sous-amendement de l'article 4.

La discussion est ouverte sur le sous-amendement de l'article 4, soit : le présent préavis répond (favorablement) à la motion de Jean-David Chapuis du 1er septembre 2005.

la parole n'est plus demandée, **le sous-amendement de l'article 4 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 amendé, soit : le présent préavis répond à la motion de Jean- David Chapuis du 1er septembre 2005.

Monsieur le Conseille Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai une question, est-ce que si nous répondons favorablement, nous enterrons cette motion ou nous pouvons envisager d'autres terrains à d'autres endroits de la Ville ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

A partir du moment où votre Conseil accepte la proposition de la Municipalité comme étant la réponse à la motion de Monsieur CHAPUIS, la Municipalité ne va plus conserver cette motion dans ses tiroirs et, nous partons de l'idée, que la Municipalité a répondu à cette motion et que le Conseil en a pris acte.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 4 amendé est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

En mon nom et en celui de tous les jeunes qui utiliseront ces terrains, je remercie la Municipalité pour ce projet, le Conseil communal de l'avoir sûrement accepté et ainsi d'avoir donné suite à ma motion. Je souhaite tout de même que les autres quartiers de notre Ville ne soient pas oubliés et que, dans la mesure du possible, de telles infrastructures puissent également y être installées.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis no 34 est accepté**, à l'unanimité moins 1 abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : La Municipalité est autorisée à aménager deux terrains multisports dans les quartiers du Cheminet et de Pierre-de-Savoie.
- Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 411'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3347 « terrains multisports ».
- Article 4** : **Le présent préavis répond à la motion de Jean-David Chapuis du 1^{er} septembre 2005.**

11. PRÉAVIS NO 37/07 CONCERNANT DIVERSES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DES CHAMPS LOVATS
 **MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR**

Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA :

Le préavis touche notamment une entreprise dont je suis très proche, aussi, afin que vous puissiez en débattre sans aucun scrupule, je préfère m'éloigner de cette salle pendant que vous traiterez de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président :

Nous prenons acte.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Le groupe des Verts aimerait exprimer son scepticisme face à la vente de terrains proposés dans ce préavis. En effet, premièrement, contrairement à la Municipalité, nous considérons que ces terrains ont une valeur stratégique. Le développement de la Ville ne doit pas se concevoir à l'horizon d'une législature mais bien au delà.

Le développement d'Y-Parc, du quartier Coteau est et le rôle structurant de la route de Lausanne qui peut être considéré comme une porte de la Ville, sont des éléments qui pourraient faire de ce secteur un site stratégique. On peut rajouter à cela l'éventuel prolongement du train Yverdon-Ste-Croix jusqu'à Y-Parc si les projections démographiques proposées notamment par le SCRIS se confirment dans l'avenir.

Nous sommes néanmoins conscients que la Commune ne peut investir partout et se doit de définir des priorités. Le principe : vendre pour investir ailleurs nous semble cohérent. Nous pouvons comprendre que la Municipalité vend des terrains sur lesquels elle n'a pas de projet sur le long terme afin de dégager des liquidités suffisantes pour investir dans des terrains au potentiel stratégique considéré comme important. Mais dans ce cas, le produit de la vente sera affecté entièrement à la comptabilité générale et non à un fonds spécifique destiné à l'achat de terrains.

D'autre part, suite aux explications qui nous ont été fournies en Commission, la Municipalité ne nous a pas prouvé qu'elle ait une réelle stratégie de vente et d'acquisition de terrains. Il n'y a donc pas à notre sens de stratégie en matière de politique foncière.

En Commission, encore une fois, lorsque nous avons demandé à la Municipalité sur quels terrains elle entendait investir, elle entendait utiliser le produit de cette vente pour développer une réelle stratégie en matière de politique foncière, on nous a donné comme exemple le secteur Gare-Lac. Le secteur Gare-Lac est principalement en mains publiques, appartient principalement à la Commune. Il n'y a donc aucune raison d'investir dans ce secteur.

D'autre part, je vous rappelle que l'agenda 21, eh oui, encore lui, possède une fiche, la numéro 7 qui s'intitule : Fonds d'acquisition de terrains. Cette fiche fait le constat suivant : la Commune ne dispose que de peu de terrains à bâtir. L'objectif de la mesure est le suivant : maîtriser et mieux prévoir une utilisation rationnelle du territoire. Pour y arriver, différentes solutions sont proposées, notamment identifier les sites stratégiques, ce qui n'est pas fait dans le cas présent; deuxièmement développer une politique d'achat et de vente de terrains, nous n'avons pas les preuves nécessaires pour croire que la Municipalité a développé une telle politique et troisièmement créer un fonds d'acquisition de terrains, nous savons tous que ce fonds n'existe pas. La mise en œuvre de cette fiche de l'agenda 21 était prévue pour 2003.

Prenons aussi l'exemple d'autres villes comme Bienne, comme Genève, sous l'impulsion d'un Conseiller libéral. Genève canton bien entendu, Bienne et le canton de Genève ont des fonds d'acquisition de terrains qui leur permettent d'avoir une maîtrise foncière intéressante et de par cette maîtrise foncière, le développement de projets novateurs comme les éco-quartiers, les équipements publics de qualité sont possibles. Grâce à cette maîtrise foncière, les outils d'aménagement du territoire efficaces cohérents peuvent être mis en œuvre.

Par conséquent, le groupe des Verts vous proposera de refuser l'ensemble des articles concernant la vente de terrains, c'est à dire les articles 1, 4 et 5.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je partage aussi l'avis de Monsieur le Conseiller VENIZELOS. Je rappellerai tout de même qu'à l'époque, si mes souvenirs sont exacts, c'était d'ailleurs Monsieur Robert FAVRE qui avait déposé une motion demandant qu'à l'avenir la Commune d'Yverdon-les-Bains mette à disposition ses terrains sous forme de droit de superficie et ne s'en sépare pas. Donc, nous voyons que la politique municipale a changé en la matière.

J'ai tout de même une question qui concerne l'entreprise Gaillard et Hierzeler SA, aujourd'hui, elle est au bénéfice de deux droits de superficie, l'ancienne parcelle Gogniat et celle qui est à côté. Elle cherche à acquérir en propriété ces deux parcelles. Est-ce que nous connaissons leur visée pour le futur ? Est-ce que l'entreprise désire s'agrandir ou est-ce qu'elle désire avoir un terrain pour pouvoir aujourd'hui monnayer finalement l'ensemble de la parcelle à un repreneur ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vais bien sûr répondre assez largement à Monsieur le Conseiller VENIZELOS et je répondrai dans un 2^{ème} temps à Monsieur le Conseiller PERRET sur la base des informations dont nous disposons aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller VENIZELOS, vous invoquez la stratégie foncière de la Municipalité, comme vous l'avez évoqué en Commission, vous dites que cette

stratégie est peu palpable et peu existante. Bien évidemment, gouverner c'est prévoir, dises certains, il faut donc pouvoir acquérir les terrains qui permettrons à la Ville de se développer.

J'aimerais, avant de vous citer un certain nombre de réalisations et d'acquisitions récentes, ainsi que des projets, mais où là, nous devons tout de même garder une certaine discrétion, puisque sur le marché immobilier local, la Ville n'est non seulement pas seule, mais pas en position de force pour acquérir des terrains; donc pour acquérir des terrains, il faut tout d'abord être deux. C'est la seule stratégie, l'unique, il faut pouvoir se mettre d'accord sur une acquisition et ensuite sur le prix et bien sûr obtenir l'aval de votre Conseil communal.

Et bien, figurez-vous que ces dernières années, je ne peux pas m'exprimer pour les années antérieures à 2000, je n'ai pas les informations en tête mais je suis convaincu que la Municipalité avait la même politique, nous avons acquis des terrains extrêmement importants au Coteau est de la part de l'Etat de Vaud à un prix très favorable. Nous avons acquis au Parc scientifique également une part de copropriété de l'Etat de Vaud à des prix très intéressants et Dieu sait si les terrains sont stratégiques, nous le voyons actuellement. Nous avons également acquis, certes à un prix plus élevé, des terrains aux Bains, à l'ouest de l'école la Passerelle pour permettre l'extension de ce complexe scolaire le moment venu.

Je vous ai parlé en Commission des affaires immobilières de toute cette zone Gare-Lac qui est effectivement stratégique, mais je rappelle tout de même que nous avons, sur la table de la Municipalité et bientôt je l'espère sur celle du Conseil communal, le dossier des Anciens arsenaux. Donc en clair, la Municipalité a bien une stratégie, mais elle est dictée par le marché foncier, et cela, nous avons beau imaginer toute stratégie plus ou moins académique, il en demeure pas moins que cette condition doit être remplie.

Je rappelle également que la Municipalité doit pourvoir à l'acquisition de terrains pour le secteur secondaire, les artisans nous demandent beaucoup de terrains dans ce domaine et ces terrains sont nécessaires.

En ce qui concerne la politique générale en matière d'acquisition et l'affectation du produit de la vente à un fonds. Je crois savoir que la notion de fonds n'est pas nécessairement souhaitée par votre Conseil. Nous avons effectivement des fonds pour des domaines affectés très précis, mais finalement, cet argent tombe effectivement dans la caisse communale et lorsqu'il s'agit d'investir, soit nous disposons de liquidités comme c'est le cas bienheureusement actuellement, soit nous recourons à un emprunt. Je crois que là, encore une fois, si une opportunité se présente et que votre Conseil accepte de voter le crédit, nous trouvons les financements nécessaires pour aller de l'avant.

En ce qui concerne une politique plus générale en matière d'acquisition foncière au niveau de la Ville, encore une fois, nous avons un plan général d'affectation qui a été mis en vigueur et reconnu en 2003 et ce plan définit clairement les zones qu'il s'agit de développer dans cette Ville. Chaque fois que l'opportunité se présente, la Municipalité essaye de mesurer l'aspect stratégique de telle ou telle parcelle pour développer ici une rue, un élargissement, un accès.

Il y a une bonne nouvelle qui va également venir conforter les visions et les projets de la Municipalité c'est le projet d'agglomération. Il porte sur des problématiques de

transport, d'urbanisme, de développement, donc là, nous avons également un fil conducteur qui nous permettra avec votre collaboration de définir et de mettre au point cette stratégie. C'est de l'art du possible dans ce domaine, de mettre en place une stratégie relativement théorique, à mon avis, c'est assez difficile, il faut vraiment naviguer en fonction des réalités.

Vous vous êtes exprimé ensuite sur le prix de Fr. 140.--, cela est encore une fois la réalité du marché. Dans cette affaire, nous avons commencé les transactions à Fr. 150.--, c'était le vœu de la Municipalité. Les partenaires ont offert Fr. 120.--. Nous avons négocié et sommes tombés d'accord sur Fr. 140.--. Je vous signale, qu'à Y-Parc, au PST, les terrains se vendent Fr. 160.-- et nous avons dû vendre également quelques terrains à Fr. 120.-- l'année passée puisque les acquéreurs étaient au bénéfice d'un droit d'emption. La réalité montre bien que le marché yverdonnois se situe réellement à Fr. 140.--. J'ai fait sortir l'ensemble des préavis qui concernent les Champs-Lovats, j'aimerais rappeler que nous avons commencé à échanger des terrains et à construire ce patrimoine communal en février 1988, il y a 20 ans.

Il y a eu en 1990 un investissement extrêmement important de l'ordre de Fr. 2'450'000.-- pour équiper 43'000 m² de terrain, cela fait à peu près Fr. 57.-- le m². Nous pouvons dire qu'une bonne partie de ces terrains a dormi, si vous me passez l'expression, ces investissements ont dormi puisque, si vous consultez le plan qui accompagne votre préavis, vous verrez qu'une bonne partie de ces terrains est inoccupée. Donc, force est de constater aujourd'hui que les Champs Lovats n'étaient pas un terrain aussi stratégique que nous l'avons peut-être imaginé il y a une vingtaine d'années.

En ce qui concerne la problématique des droits de superficie, le droit de superficie est une manière de contrôler le terrain et de pouvoir le récupérer après 30, 40, 50 ans. Si nous analysons l'ensemble de ces préavis, il y en a 17 entre juin 1989 et 2004 qui portaient tous sur un projet de constitution de droit distinct et permanent de superficie. 11 projets n'ont jamais été signés, sur les 6 restants, nous en avons 4 qui fonctionnent et 2 qui, si vous acceptez ce préavis ce soir, vont se transformer en ventes, en propriétés.

Force est de constater que le droit de superficie n'est pas aussi intéressant, en tout les cas aux yeux des artisans et des industriels, que nous avons pu l'imaginer en 1988. Je pense que le droit de superficie, est c'est l'avis de la Municipalité est intéressant dans des cas précis : par exemple pour mettre à disposition d'institutions associatives des terrains, souvent avec une rente gratuite, permettant de pouvoir développer leur activité dans le cadre de la ville ou dans le cadre d'habitations où il y a une rentabilité régulière. Il faut s'imaginer qu'à l'échéance du droit de superficie, le propriétaire du fonds le récupère et doit aussi trouver une solution avec le superficiaire pour le sort du bâtiment. Que faisons-nous du bâtiment, qu'elle est sa valeur s'il faut le reprendre ? Sans parler des situations extrêmement délicates où le superficiaire, celui qui occupe le terrain, peut faire faillite. Dans ce cas, il y a le problème des hypothèques, certains droits de superficie prévoient que le propriétaire doit honorer ces hypothèques. C'est une situation extrêmement délicate qui n'a pas porté les fruits que l'on en espérait en 1988, tout en respectant les idées politiques qui étaient celles de l'époque.

La Municipalité vous invite à entrer en matière, à accepter ce prix de Fr. 140.-- qui est le prix du marché qui correspond à des acquisitions qui sont faites par des entreprises

de la place qui offrent des emplois. Je rappelle qu'une de ces entreprises, l'entreprise Gabella SA a racheté un bâtiment qui tombait en friche, qui était en très mauvais état et a retapé ce bâtiment, elle a rendu service, non seulement à la banque créancière, mais aussi à la collectivité parce que ce bâtiment ne cause plus aucun soucis au niveau de sa sécurité. Il est maintenant occupé et abrite une centaine d'ouvriers, c'est comme cela que nous développons une rue et que nous valorisons un quartier.

Je voudrais peut-être préciser à Monsieur le Conseiller André PERRET que nous n'avons pas d'information sur la stratégie de l'entreprise Gaillard et Hierzeler SA. C'est une entreprise active dans l'entretien de machines de chantier, et les chantiers fonctionnent bien aujourd'hui ; c'est une entreprise qui est aussi formatrice, j'en ai parlé plusieurs fois avec ses patrons. J'ai envie de faire confiance à ces gens et vous invite à les soutenir dans leurs activités.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je n'ai pas été totalement convaincu par les explications de Monsieur le Syndic. Nous ne sommes pas formellement opposés à la vente de terrains. Elle peut être acceptable s'il y a une véritable stratégie et vous avez essayé de nous prouver que la Municipalité avait une stratégie foncière. Seulement dans l'ensemble des exemples que vous avez cités que ce soit le Coteau est, Y-Parc ou les anciens arsenaux, ce sont des terrains qui appartenaient à l'Etat de Vaud et dont l'Etat de Vaud voulait se débarrasser. C'était donc une aubaine pour la Commune ainsi que pour l'Etat de Vaud de faire cette transaction.

Je n'appelle pas cela une stratégie, je n'appelle pas cela une politique proactive. C'est une occasion, oui. Et que permet une politique proactive ? Vous avez parlé tout à l'heure de terrains qui dorment, de bâtiments qui sont laissés en friche. Avec une politique active, proactive même, en interpellant les différents partis, les propriétaires, les occupants de terrains, pour leur proposer l'achat d'un terrain ou la redynamisation d'un terrain, nous n'aurions pas ces terrains qui dorment, nous aurions des terrains avec des entreprises qui produisent ou des entreprises qui quittent effectivement ces terrains et qui permettent à d'autres entrepreneurs ou promoteurs de les mettre en valeur.

Concernant le prix, je n'en ai pas parlé ce soir, même si nous en avons parlé en Commission, je pense que le prix de Fr. 140.--le m² est effectivement sous-évalué. Vous avez cité les Fr. 160.--le m² d'Y-Parc, néanmoins, les critères à remplir pour venir sur le terrain de Champs-Lovats sont nettement moins strictes, nettement moins élevés que s'installer sur Y-Parc, ce qui pourrait expliquer un prix un peu moins élevé. Ensuite, nous savons tous que les activités secondaires sont à la recherche de ces terrains, vous l'avez dit en Commission, ces terrains sont fortement recherchés et sont de plus en plus rares, alors je ne comprends pas cette contradiction. Nous avons des terrains extrêmement demandés et en même temps, nous les vendons à mon sens à un prix beaucoup trop bas par rapport à ce qui se pratique sur le marché.

Encore une fois, je vous invite à refuser les articles concernant la vente de terrains, autrement dit les articles 1, 4 et 5 de ce préavis.

Monsieur le Président :

La discussion se poursuit sur l'article 1.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais tout de même apporter un ou deux correctifs aux derniers propos de Monsieur le Conseiller VENIZELOS. Pour pouvoir appliquer votre vision de la politique foncière, il faut tout simplement maîtriser, si je pousse à l'extrême, l'ensemble des terrains de la Ville, or là, vous ne maîtrisez qu'une partie de la problématique.

Vous dites qu'avec une politique proactive, vous favorisez l'implantation de telle ou telle entreprise. Mais implanter une entreprise c'est également disposer de crédits pour pouvoir construire le bâtiment, pour pouvoir faire fonctionner l'entreprise, ça c'est la problématique de l'entreprise.

Nous sommes dans une logique où nous avons un rôle à jouer en tant que Commune, équipements, accès, viabilité et de mettre à la disposition des terrains; certaines entreprises veulent construire, mais il y en a aussi qui cherchent à louer des terrains, elles veulent investir dans l'outil de production mais pas nécessairement dans l'immobilier.

La donne est extrêmement vaste et nous devons jongler en fonction de ces différentes contraintes. Si vous refusez ces articles, que faisons-nous ? Nous allons passer à l'autre manière de fonctionner; les entreprises, notamment l'entreprise Gabella SA, qui sont installées dans ces murs, paieront un droit de superficie. Ce n'est pas nécessairement ce qu'elles recherchent, et nous n'aurons pas la réalisation de ce capital que nous souhaitons investir, avec votre accord, sur d'autres biens. Il y a là une réalité, je vous invite à bien mesurer les enjeux. Nous n'avons malheureusement pas dans cette Commune, des sous-mignons pour se permettre tout et n'importe quoi. La dette est une problématique qui est très chère à la Municipalité, elle y accorde beaucoup d'importance, et à ce titre, je vous invite à accepter ces articles.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** par 42 voix contre 38 et 3 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

La parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 3 : soit de porter la redevance annuelle de Fr. 4.80 le m² à **Fr. 6.80 le m²**.

Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je me permets d'intervenir sur l'amendement. Je vais prendre ma casquette d'employée de banque et vais vous expliquer pour quelle raison je m'oppose à cet amendement.

En préambule, il est important de savoir que la redevance sur le droit de superficie est, en général, en rapport avec le taux hypothécaire de référence du canton de Vaud.

Par conséquent si l'on prend le prix de Fr. 4.80 divisé par le prix du m², soit Fr. 140.--, cela correspond à un taux de 3.42% et si l'on fait le même calcul avec le prix de Fr. 6.80, nous obtenons un taux de 4.85%.

Or à ce jour, le taux de référence pour le canton de Vaud est de 3.25%. Il passera à 3.50% dès le 1er mars 2008.

De ce fait, si nous acceptons l'amendement proposé par la commission, soit une redevance de Fr. 6.80 le m², nous serons tout simplement hors marché.

Après divers renseignements pris, il s'avère que la Commune d'Orbe facture un prix de Fr. 3.50 le m² sur la base du même calcul. Ce qui démontre encore une fois, malgré le fait que notre Commune a peut-être d'autres atouts à faire-valoir, qu'au prix de Fr. 6.80, nous sommes tout simplement trop cher.

C'est donc pourquoi, je vous invite à refuser l'amendement de la commission.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je suis personnellement fâché contre l'amendement de l'article n° 3 proposé par la Commission immobilière ainsi que par les remarques sur le prix de vente de ces terrains tant je considère celles-ci comme un procès d'intention à l'égard de notre Municipalité.

S'il a le mérite de nous montrer que nous avons de nombreux experts immobiliers dans cette Commission, il démontre également que chacun n'est pas un maître dans l'art de la négociation.

En effet, il est clairement stipulé dans le rapport de la Commission que le prix de vente des terrains était le résultat d'âpres négociations. Le montant de la redevance annuelle se doit d'être en adéquation avec celui-ci, comme vient de nous l'expliquer Madame la Conseillère Valérie JAGGI et représente également un argument en faveur de la venue d'une entreprise.

Dès lors, il m'apparaît ce soir mal venu que notre Conseil mette en doute la position de notre Municipalité et se permette de modifier tous les prix à la hausse. Qu'est ce qui peut nous permettre de juger que ces terrains sont stratégiques et ont une valeur supérieure à celle acceptée par les différentes parties en présence (banques y compris) alors qu'il suffit de prendre connaissance de l'historique pour se rendre compte que cela fait maintenant 20 ans que nous en sommes propriétaires et qu'à part de nombreux désistements, nous n'en avons pas fait grand chose !

Je rappelle que le résultat d'une négociation doit représenter une situation de gagnant-gagnant (en anglais win-win !) pour les deux parties et non pas perdant-perdant.

Les entreprises concernées ont négocié avec la Municipalité en fonction de leur propre capacité financière ou conformément aux accords qu'elles ont pu obtenir de leur banque. Une augmentation des prix aura donc des effets indésirables.

Car le fond sur lequel nous devons nous prononcer ce soir n'est donc pas de savoir si nous voulons encaisser Fr. 20'000.-- de plus par année sur l'octroi de ce droit de superficie, mais bien si nous voulons encaisser quelque chose, en l'occurrence

Fr. 48'000.-- annuellement plus toutes les retombées indirectes (impôts sur les sociétés, places de travail, etc).

Car il faut être clair, si nous décidons de jouer au plus malin, nous risquons de perdre et de voir une fois de plus une entreprise de 40 emplois renoncer à s'installer dans notre commune. Mais, nous pouvons continuer sur cette voie et nous ne manquerons certainement pas de décourager toutes entreprises qui pourraient avoir des velléités de s'installer sur notre territoire et laisser ces terrains vides pendant encore 20 ans, c'est déjà un million de droit de superficie que nous aurons perdu, plus le reste !

Je terminerai en vous rappelant que la majorité de la Commission des finances a admis ce prix et estimé que c'était une opération intéressante pour la Commune.

Je vous invite donc, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à refuser l'amendement proposé et à voter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Après la démonstration des représentants des banques, j'aimerais poser une question. Nous parlons de Fr. 4.80 le m² indexés, est-ce que c'est indexé sur le taux hypothécaire ou sur le coût de la vie ? Parce que finalement, la démonstration faite par les banquiers n'est valable que si nous sommes indexés sur les taux hypothécaires.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En relisant les nombreux préavis, nous voyons régulièrement cette notion d'indexation. Nous avons fait des recherches au niveau de la Municipalité. L'indexation se fait sur l'indice des prix à la consommation et cette indexation se fait par étape, tous les 4 à 5 ans, elle se négocie aussi bien évidemment. Il faut savoir que là aussi, les superficiaires qui sont au bénéfice de ces droits, négocient régulièrement ceux-ci, et, je vous parlais tout à l'heure de 4 droits de superficie qui restent dans ce secteur, qui sont à Fr. 4.80, il y en a un qui est à Fr. 6.80, je ne vais pas le citer par respect des données, pour une surface de 1000 m².

Nous sommes donc bien dans le prix avec Fr. 4.80, Madame la Conseillère Valérie JAGGI en a fait une démonstration. J'en ai retrouvé une autre dans les préavis qui est tout à fait claire, nous parlons de Fr. 140.-- le m², je vous ai dit que nous avons investi Fr. 57.-- le m², prenons Fr. 60.-- pour faire un calcul simple : si nous amortissons ces travaux sur 50 ans à hauteur de 2%, nous avons Fr. 1.20 pour l'amortissement des installations ; il reste Fr. 80.-- qui est le prix du terrain non équipé, je l'ai pris à un taux moyen hypothécaire sur la durée de 4.5%; nous arrivons donc à Fr. 3.60 ; Fr. 3.60 et Fr. 1.20 = Fr. 4.80, nous montrons par là que ce prix est la réalité du marché avec les fluctuations du taux autour de 4.5%.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Monsieur Viquerat, sur ce coup là, d'un point de vue opération foncière, je n'ai vraiment pas l'impression de sortir gagnant de cette négociation. Néanmoins, j'entends vos arguments.

Madame Jaggi, j'ai été sensible à vos arguments, et, effectivement, ce prix de Fr. 6.80, si nous considérons un prix de Fr. 140.-- le m² ne correspond pas au taux hypothécaire que nous trouvons sur le marché. Néanmoins, nous sommes partis du principe que le prix du terrain était trop peu élevé et qu'il aurait dû être beaucoup plus cher que Fr. 140.-- le m².

Dans les conditions actuelles, comme l'article 1 n'a pas été amendé et que le prix du terrain est effectivement de Fr. 140.-- le m², je m'abstiendrai sur l'amendement proposé par la commission ainsi que sur celui proposé par la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

J'apprécie de savoir que dans cette salle, nous avons un expert en la personne de Monsieur Vassilis VENIZELOS concernant les prix des terrains, les prix des droits de superficie et des choses comme cela. Il nous parle d'un droit qui est largement en dessous du marché. Mais comment est-ce qu'il peut savoir tout cela, est-ce qu'il a vraiment tout étudié ?

Je trouve également que c'est faire une injure au travail qui est fait pas seulement par la Municipalité mais par toutes les instances qui sont dans cette ville et qui sont reconnues, je pense entre autres à l'ADNV qui négocie toute installation d'entreprises conséquentes sur notre territoire. Nous l'avons déjà dit ce soir, ce sont toujours des négociations. C'est évident que nous voulons toujours payer le moins possible, et le vendeur veut encaisser le plus possible. Ces gens font un travail, la société Sampac SA en l'occurrence, puisque nous parlons d'un droit de superficie pour elle est en négociation depuis longtemps, c'est tout de même faire fi de tout ce travail qui a été fait depuis longtemps pour arriver à un terrain d'entente, pour qu'une entreprise puisse s'installer. C'est une entreprise du secteur secondaire, c'est très bon également pour notre ville d'avoir du secteur secondaire, ce sont des emplois. Je ne comprends pas comment nous pouvons dire que ce terrain vaut beaucoup plus cher. Il faut être présent lorsque ces négociations ont lieu. Soyez en face d'entrepreneurs qui veulent s'installer dans la ville ; allez voir ce que sont vraiment des négociations pour pouvoir vraiment dire que ce terrain vaut beaucoup plus cher ou de remettre carrément en doute les négociations faites par ces instances. Donc je ne soutiens pas l'amendement.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'amendement est refusé** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

La parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Même question qu'à l'article 3, les Fr. 140.--/m² sont indexés à quoi ? J'imagine que le prix du terrain ne suit pas forcément la valeur du coût de la vie. C'est d'autres mécanismes qui définissent le prix du terrain. Aussi, je trouve que le droit d'emption

de 30 ans, puisqu'il est aussi long que le droit de superficie est exagérément long, parce que finalement l'entreprise, avec son droit d'emption, peut à tout moment décider d'acheter le terrain au prix de Fr. 140.-- le m² indexés, ce qui veut dire qu'elle peut attendre un moment favorable et à ce moment-là, c'est elle qui fait la politique communale puisque c'est elle qui décide d'acheter. L'entreprise devrait pouvoir se déterminer pour l'achat dans un laps de temps plus court.

Je propose donc un amendement à cet article 4 : Un droit d'emption **d'une durée de 5 ans** sera accordé à SANPAC S.A. sur la parcelle grevée. Le prix de vente en cas d'exercice du droit sera de Fr. 140.-/m² indexés.

Sur le prix de Fr. 140.-/m² indexés, je suis d'accord, sur 5 ans, vous pouvez l'indexer à ce que vous voulez, cela ne va pas faire une grande différence.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 4, mentionné ci-dessus :

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Il me semble que pour une entreprise qui vient à s'installer, de devoir prendre une décision pareille dans les 5 ans, cela me semble un peu court. J'imagine mal une entreprise qui décide de s'installer à Yverdon-les-Bains avec un droit de superficie puisse être à même de générer dans les 5 ans suffisamment de liquidités pour pouvoir se permettre d'acheter ce terrain.

Personnellement, j'ai un peu peur que cela soit court, il me semble au minimum que 15 ans serait plus en adéquation avec la réalité des entreprises. Je vous invite à refuser cet amendement.

Monsieur le Président :

Vous proposez de refuser l'amendement, mais pas un nouvel amendement de 15 ans ?

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Exactement.

Monsieur le Président :

Je vous en remercie.

La discussion est toujours ouverte sur l'amendement proposé par Monsieur le Conseiller André PERRET.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Un droit d'emption, c'est un droit pour celui qui en est au bénéfice de se porter acquéreur en tout temps. Ce n'est pas un droit de préemption, qui ne s'exerce qu'à

l'occasion d'une vente, mais c'est le droit unilatéral de celui qui est bénéficiaire de ce droit de dire : j'achète.

5 ans c'est peut-être un peu court et 15 ans c'est un peu long, cela d'autant plus qu'il s'agit, au sens technique, d'une annotation et que les annotations sont radiées au Registre foncier tous les 10 ans. Il y a de fortes chances que le bénéficiaire du droit oublie de l'agender et que dans 9 ou 10 ans, il n'intervienne pas au Registre foncier pour faire en sorte que ce droit soit réinscrit à l'échéance d'une période de 10 ans.

En résumé, si 5 ans c'est trop court, si 15 ans, c'est trop long. Je suggérerai de limiter ce droit à 10 ans.

Monsieur le Président :

Je prends note de votre remarque uniquement, Monsieur le Municipal.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Après l'explication de notre Municipal TREYVAUD, je propose de pousser la limite à 10 ans.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 4 modifié, soit : Un droit d'emption **d'une durée de (~~5 ans~~) 10 ans** sera accordé à SANPAC S.A. sur la parcelle grevée. Le prix de vente en cas d'exercice du droit sera de Fr. 140.-/m² indexés.

La parole n'est plus demandée, **l'amendement modifié est accepté** à une évidente majorité.

L'article 4 amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 :

La parole n'est pas demandée, **l'article 5 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 6, soit : Un crédit d'investissement de Fr. 344'000.-- + **Fr. 58'649.-- (location du terrain) soit arrondi Fr. 403'000.--** est accordé à la Municipalité pour le financement des travaux de terrassement et d'assainissement de la parcelle communale n° 575 sise aux Champs-Lovats.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

A la page 3 du préavis, dans description et coût des travaux à entreprendre par Ernest Gabella SA qui ressortent d'un précédent préavis, n° 15 de juillet 2004, il est écrit que *les travaux de terrassement consistaient à décaper et remettre en place de la terre végétale par étapes. Aménagement et entretien du dépôt centralisé des terres*

excavées. Fourniture et mise en place de matériaux de remblayage sans propriété particulière (neutre et non pollué). Compactage.

Est-ce que la mise en place de ces matériaux a été contrôlée et si oui, par qui, pour s'assurer qu'il s'agit bien de matériaux terreux, donc conformes pour un terrain comme celui-là ?

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Intervention aussi sur les montants qui nous sont proposés. Je trouve que nous sommes très généreux dans cette opération pour la raison suivante : tout entrepreneur est intéressé à trouver près de ses chantiers des zones de dépôt pour les matériaux terreux. La mise en place et l'évacuation de ces matériaux dans une décharge proche des chantiers, permettent de substantielles économies pour l'entrepreneur et, nous comptons à peu près, que la mise en place de ces terrains revient entre 50 et 70% du prix qu'il aurait s'il devait aller dans une décharge officielle.

Nous avons pour les terrassements en terre, la fourniture des matériaux, les remblais, de très gros montants qui sont rétrocédés à l'entreprise et sur lesquels l'entreprise a déjà fait un substantiel bénéfice en ayant la possibilité de venir les mettre dans ce secteur-là.

Je n'ai pas d'autre remarque sur les autres éléments, je pense que la Municipalité qui semble-t-il s'est adressée à un spécialiste en la matière, a certainement eu les prix pour exécuter ce genre de travaux mais elle n'a pas reçu les économies substantielles qu'ont constitué cette possibilité.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Ces travaux ont fait l'objet d'une enquête publique et de la délivrance d'un permis de construire, ils ont été supervisés par un bureau d'ingénieurs de la place.

Il faut bien savoir que nous avons une cuvette impraticable qui s'inondait à chaque pluie et était donc inconstructible. Il est évident que les responsables de ce chantier ont fait apporter, je réponds également à la question de Monsieur le Conseiller BLUM, les matériaux de remblayage de qualité qui offrent les qualités de portance nécessaires pour recevoir maintenant cette construction de Sampac SA.

Les entreprises, les responsables de ces chantiers ont attendu 3 ou 4 ans pour pouvoir opérer les tassements nécessaires et nous nous trouvons maintenant avec des conditions aptes à répondre aux conditions de construction. Pour être sûrs que le chiffre de Fr. 395'043.-- brut hors taxes, qui vous est proposé, soit correct, nous avons fait reprendre par un autre bureau de la place, l'ensemble des métrés de ce chantier pour vous demander le prix réel. Ce contrôle a été effectué, nous avons même obtenu un rabais de l'ordre de quelques milliers de francs. Nous pouvons dire en conclusion, au niveau de la Municipalité que ce chantier s'est réalisé dans les règles de l'art et à des conditions du marché.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'amendement de l'article 6 est accepté** par 37 voix contre 6 et passablement d'absentions.

L'article 6 amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 7 : la parole n'est pas demandée, **l'article 7 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis 37 est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS


sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre, au prix de Fr. 140.--/m², la parcelle de 3'115 m² sise dans la zone d'activité des Champs Lovats, à la société Gaillard & Hierzeler S.A., actuellement cessionnaire du droit de superficie grevant la parcelle communale n° 575 aux Champs Lovats et accordé initialement à Gogniat S.A. (DDP n° 4509), ainsi que la parcelle de 3'044 m² sur laquelle elle est au bénéfice d'un droit de superficie depuis le 27 septembre 2002 (DDP n° 5219).
- Article 2 : La Municipalité est autorisée à accorder à la société SANPAC S.A., actuellement à Daillens, un droit de superficie d'une surface de 10'000 m² env. grevant la parcelle n° 575 aux Champs-Lovats.
- Article 3 : Ce droit de superficie aura une durée de 30 ans et sera immatriculé comme droit distinct et permanent ; la redevance annuelle sera de Fr. 4,80/m² indexés.
- Article 4 : Un droit d'emption **d'une durée de 10 ans** sera accordé à SANPAC S.A. sur la parcelle grevée. Le prix de vente en cas d'exercice du droit sera de Fr. 140.--/m² indexés.
- Article 5 : La Municipalité est autorisée à vendre, au prix de Fr. 140.--/m², la parcelle de 8'674 m² sise dans la zone d'activité des Champs Lovats, aux sociétés Gabella S.A. et Halneuves S.A., actuellement cessionnaires du droit de superficie grevant la parcelle communale n° 575 aux Champs-Lovats et accordé initialement à Structures S.A. (DDP n° 4522).

- Article 6 : Un crédit d'investissement de Fr. 344'000- + **Fr. 58'649.-- (location du terrain) soit arrondi Fr. 403'000.--** est accordé à la Municipalité pour le financement des travaux de terrassement et d'assainissement de la parcelle communale n° 575 sise aux Champs-Lovats.
- Article 7 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1371 « Complément équipement Champs-Lovats » et amortie par le produit de la vente des terrains.

12. PRÉAVIS NO 38/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT ADDITIONNEL DE FR. 1'300'000.-- AU COMPTE D'INVESTISSEMENT N° 4176, PRÉAVIS N° 27/2005, POUR LE POSTE SOURCE DE MONTAGNY
 **MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOD, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre-André MICHOD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Daniel HOFMANN, Olivier KERNEN remplaçant Jean-Marc COUSIN, Jean-Louis KLAUS remplaçant Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Pierre-André MICHOD, Christian PAULI, Sylvain PITTET, Fabien RICHARD, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis no 38 est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,


LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réhabilitation du poste source de Montagny.
- Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de Fr. 1'300'000.--, venant en supplément du crédit d'investissement de Fr. 3'083'000.-- déjà voté par le Conseil communal le 6 octobre 2005 (préavis n° 27 de 2005), lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4176 « HT-MT étapes B et E, 8 et 9 », pour être amortie en 20 ans au plus.

13. PRÉAVIS NO 39/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 940'000.-- POUR LA RÉNOVATION DE CUISINES ET SANITAIRES DANS DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX, SOIT LA RÉNOVATION DES CUISINES DU CAFÉ DE LA GRENETTE, DU RESTAURANT DE LA GRANGE, DU CAFÉ DU CHÂTEAU, ET DES W.-C. DE LA BUVETTE DU STAND ET DU THÉÂTRE BENNO BESSON.
 **MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Hélène GRAND-GREUB, Maryse SCHNEIDER, Jossy TESSA, Thierry GABERELL, Raoul IBANEZ, Gérard JUNOD, Albert MARTIN, Jean-Louis VIAL.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

A la page 5 du préavis, la Municipalité nous donne un tableau où figurent passablement de détails, même plus que souhaité en ce qui me concerne, sur le retour en investissements de la buvette du Stand, le café de la Grenette, le café du Château et le café de la Grange, par contre sur les investissements des travaux prévus au TBB, il n'y a aucune remarque ou élément d'information à ce sujet. Est-ce que l'on peut me donner en ce qui concerne l'investissement du bâtiment TBB, les retours sur investissements, bénéfiques ou pertes envisagées dans ce domaine ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Nous ne pouvons pas comparer les services qui sont offerts par la buvette du Théâtre Benno Besson avec les autres établissements, qui sont proprement commerciaux. S'agissant du Théâtre Benno Besson, c'est avant tout d'un service qui est mis à disposition des spectateurs et des utilisateurs du TBB. S'il y a un petit retour sur investissements, tant mieux, mais ce n'est pas une opération commerciale, raison pour laquelle nous n'avons rien fait figurer dans les colonnes à la page 5 du préavis.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Madame la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :**

Juste une petite remarque, j'ai regretté dans ce préavis pour lequel je suis parfaitement d'accord dans l'ensemble, l'article 1 dans un même article réunit les toilettes et les cuisines.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **le préavis no 39 est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la rénovation de cuisines et sanitaires dans différents établissements communaux, soit :
- a) la rénovation des cuisines du café de la Grenette,
 - b) la rénovation des cuisines du restaurant de la Grange,
 - c) la rénovation des cuisines du café du Château,
 - d) la rénovation des W.-C. de la buvette du Stand, et
 - e) la rénovation des W.-C. du Théâtre Benno Besson
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 940'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie sur 10ans au plus, et imputée aux comptes :
- | | |
|--------------------------|-------------------|
| 3364 « Grenette » | par Fr.179'000.-- |
| 3365 « Grange » | par Fr.187'300.-- |
| 3367 « Café du Château » | par Fr.223'900.-- |
| 3368 « Buvette Stand » | par Fr.100'500.-- |
| 3369 « TBB – WC » | par Fr.249'300.-- |

14. PRÉAVIS NO 40/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 320'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION DE LA STEP (STATION D'ÉPURATION), SUITE AUX INONDATIONS DE L'ÉTÉ DERNIER.
 **MADAME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Hélène GRAND-GREUB ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Hélène GRAND-GREUB Joëlle MONNIN, Nora LECHMANN, Daniel BERCHER, Roland BÜTTIKER, Nunzio INDULSI, Jacques FIVAZ, Olivier MAIBACH, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté**, à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis no 40 est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.


Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 320'000.- est accordé à la Municipalité pour financer les réparations et améliorations à la STEP (station d'épuration), suite aux inondations de l'été dernier.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1460 « STEP inondations » puis amortie par prélèvement au fonds d'épuration n° 928.1405 dont le solde est à fin octobre 2007 de Fr. 3'158'147.59.

**15. PRÉAVIS NO 41/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 250'000.-- POUR L'ACHAT D' ACTIONS DE VAUD-FRIBOURG TV S.A.
 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Christine NIGGELER, Marianne SAVARY, Emilienne WAGNIERE, Lionel BILLAUD, Pascal BLUM, Steves BUCHS, Claude-Alain ROMAILLER, Jean-Claude RUCHET.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Pensée unique

Concernant la participation communale à Vaud-TV, il est bon de rappeler qu'il faut sauvegarder la diversité des Médias, surtout garder son indépendance et le caractère très local qui existe actuellement.

Il est certainement possible de faire de la TV locale en passant par le câble de service de Cablecom pour la retransmission des séances du CC en direct. Avec Fr. 250'000.-- des contribuables Yverdonnois ça en fait des séances.

Et que dire d'Internet qui permet de diffuser avec peu de moyens tout en étant de qualité. Oui, je le sais tout le monde n'est pas équipé.

Une TV qui couvre une région aussi vaste que le Chablais valaisan, le canton de Vaud et le canton de Fribourg bilingue, c'est bientôt une TSR 1 et 2 bis.

N'oublions pas qu'un groupe privé est aussi sur les rangs pour essayer d'obtenir la concession tant désirée.

La TSR fait bien son travail et il ne faut pas la singer, il faut au contraire des TV locales complémentaires régionales qui privilégient les faits et gestes de la région et que l'on ne trouve pas à la TSR.

S'allier à un grand groupe de presse et avec la capitale vaudoise n'est pas à mon avis la bonne solution, c'est s'engager dans la pensée unique et la déception, on l'a bien constaté avec les rebondissements suivis avec la presse, qui d'yverdonnoise et les belles promesses, a passé dans une édition régionale d'un grand quotidien, cela a fait des mécontents à la pelle.

Il faut aussi se rappeler que bien souvent concernant l'information et les décisions les limites du canton s'arrêtent à Echallens.

Alors voilà les questions que je me pose et que je pose évidemment à la Municipalité

- La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec l'autre groupe qui demande aussi une concession ?
- Qu'en est-il des tractations avec Cablecom concernant les séances du CC en direct, le différé n'étant pas souhaité surtout à 7 heures le matin ?
- Quels sont les résultats concernant le passage par Internet ?
- Quel rôle complémentaire pourrait jouer MaxTV établi à Yverdon-les-Bains ?
- L'Association qui soutient Canal-NV-Broye sera-t-elle responsable des dettes éventuelles de l'actuelle TV locale qui fait aussi un excellent travail ?
- Est-on sûr que la petite équipe prévue par le projet pourra couvrir l'actualité de la région, news et reportages. Tout cela pour quelques minutes par jour ?

Merci à la Municipalité d'éclairer mon écran !

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

Au risque d'enfoncer une porte ouverte, je me permettrai d'exprimer, moi aussi, quelques doutes au sujet de ce préavis, des doutes qui ne sont pas loin de ressembler à ceux de Monsieur SCHULÉ. Je ne m'opposerai pas l'entrée de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le capital-actions de Vaud-Fribourg TV S.A puisqu'il n'y a apparemment aucune alternative.

Toutefois, il me semble illusoire d'imaginer couvrir une telle zone géographique avec une seule chaîne en espérant satisfaire les différents intérêts locaux des téléspectateurs.

A ce propos, si je salue le fait qu'une rédaction soit prévue dans la cité thermale, j'incite vigoureusement, comme le fait le rapport de Commission, notre représentant au Conseil d'administration à la plus grande attention dans la défense de nos intérêts régionaux dans le futur.

Je m'excuse de faire à nouveau référence au rapport, je suis curieuse de voir quels montants devront à l'avenir encore être investis par Yverdon-les-Bains dans cette nouvelle chaîne, tant j'ai de la peine à croire que le business plan puisse être tenu.

Madame la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT :

J'aimerais exprimer mon scepticisme au sujet de cette demande de crédit.

Nous allons injecter une somme de Fr. 250'000.-- dans la société Vaud-Fribourg TV SA en formation qui, selon le communiqué de presse de cette dernière diffusé en décembre dernier, soit à la veille du dépôt de la demande de concession, comprend environ :

- 62 % de fonds privés,
- 32 % de fonds publics et
- 6 % d'apports en provenance d'associations parapubliques

Ces éléments n'apparaissent pas clairement dans le préavis.

De plus, rappelons que les principaux actionnaires sont :

- Edipresse Publications SA 29 %
- La ville de Lausanne 29 %
- Les partenaires privés fribourgeois autour de St Paul SA 21 %.

De plus, cela a été dit, la Ville d'Yverdon-les-Bains ne disposera que d'un siège au Conseil d'administration sur onze membres.

Notons que ce média électronique devra être rentable, le préavis annonce un bénéfice dès la 3^{ème} année. L'enjeu publicitaire est très important, il intéresse donc vivement les partenaires privés.

J'observe aussi que la rédaction en chef sera basée à Lausanne avec deux rédacteurs en chef adjoints à Lausanne et à Fribourg. Bien sûr, il y aura des rédactions régionales, mais quel sera leur poids lors des séances de la rédaction centrale ?

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Nous voyons dans les préavis municipaux des anglicismes : goodwill veut dire savoir faire, compétent, business plan veut dire plan financier et bizarrement, il y en a deux dans ce préavis, qui concernent cette TV locale future. J'invite la Municipalité et son

futur représentant de bien dire à ces gens que nous sommes une TV locale, donc nous parlons français et que s'il y avait quelques foutriquets qui veulent nous parler anglais, nous pouvons leur dire qu'ils tuent notre culture et qu'ils mangent notre identité.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais prendre les questions les unes après les autres, elles vont se recouper. Vous me reprendrez si j'en ai omis.

Question de Monsieur le Conseiller SCHULÉ :

- *La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec l'autre groupe qui demande aussi une concession ?*

C'est non, j'avais un mandat municipal de faire partie du comité de pilotage de Vaud-TV en formation, la concession a été déposée anonymement, nous ne sommes pas aujourd'hui officiellement au courant des autres concessions qu'il y a eu dans le canton.

- *Qu'en est-il des tractations avec Cablecom concernant les séances du CC en direct, le différé n'étant pas souhaité surtout à 7 heures le matin ?*

J'ai reçu une lettre le 1^{er} février 2008 : *Monsieur, pour faire suite aux différents entretiens que vous avez eus, nous vous confirmons par la présente que Cablecom accepte de mettre à disposition son canal d'information pour la diffusion en direct du Conseil communal de la Ville d'Yverdon, ceci à raison d'une fois par mois et dès activation de la TV suprarégionale Vaud-TV-Fribourg prévue pour fin 2008 début 2009.*

- *Quels sont les résultats concernant le passage par Internet ?*

Nous n'avons pas beaucoup de résultats à donner, c'est Internet sur Bluewin TV. Il y a la région de Morges qui fait aussi des essais, mais l'équipement aujourd'hui n'est pas optimal. Dans 5 ans, peut-être, ce sera l'avenir et les technologies avançant à un rythme très rapide, peut-être que dans 5 ans, tout le monde sera plus ou moins acquis à la TV par satellite ou TV Bluewin, pour ne citer qu'eux.

- *Quel rôle complémentaire pourrait jouer MaxTV établi à Yverdon-les-Bains ?*

MaxTV n'est pas établi à Yverdon-les-Bains, il est établi à Morges et à une concession sur Morges et une partie de la Côte.

- *L'Association qui soutient Canal-NV-Broye sera-t-elle responsable des dettes éventuelles de l'actuelle TV locale qui fait aussi un excellent travail ?*

Non, dans une association, les membres ne sont pas responsables des dettes. Depuis juillet 2007, le Comité directeur a pris des mesures d'économies, de restrictions et de contrôles des finances très rigoureuses, appuyées par le boursier communal, Monsieur Meyer, et chaque mois, nous nous réunissons pour voir où en sont les économies et notre but final est d'arriver à zéro franc le 31 décembre 2008.

- *Est-on sûr que la petite équipe prévue par le projet pourra couvrir l'actualité de la région, news et reportages. Tout cela pour quelques minutes par jour ?*

Oui, car dans la grille des programmes prévue, mais déjà bien avancée, vous aurez un téléjournal Vaud à 18h30 pour 25 minutes qui sera répété à 20h30 et à 22h30, toujours avant le téléjournal fribourgeois qui durera 12 minutes. Dans cette optique, il y aura une « news », une actualité de la région du district Nord-Vaudois par jour.

Je veillerai personnellement, et je peux vous dire qu'il a fallu se battre pour arriver à imposer nos vues, car au début, j'étais comme la plupart des Conseillers présents dans cette salle, choqué de la disparition du journal local et j'avais peur qu'un grand groupe fasse la même chose avec la télévision dans les années qui viennent.

Les discussions avançant, nous nous sommes réunis avec le président de VAL TV Monsieur Burki et le président de MAX TV Monsieur Martin, pour essayer de faire une fédération pour contrebalancer ce Canal Vaud-TV information. Nous avons regardé l'embryonnement des statuts, des apports financiers qu'il fallait et nous avons dû renoncer à faire une fédération des trois petites télévisions, ce n'était pas rentable et nous n'avions pas les fonds nécessaires.

Nous sommes allés trouver le Groupe St-Paul à Fribourg, toujours dans cette même optique, le Groupe St-Paul à Fribourg, la Liberté, c'est le contrepoids dans l'association Vaud-Fribourg TV en formation à Edipresse. Pour nous, c'est important d'avoir leur optique, leur savoir-faire du point de vue gestion de société. Du point de vue télévision, il n'y a rien dans le canton de Fribourg, mais il y a les Hautes écoles qui ont un secteur médiatique qui va s'occuper de cela.

Il est bien clair que la télévision Vaud-Fribourg en formation, c'est un million de téléspectateurs, c'est énorme, c'est la plus grande concession de Suisse d'après l'OFCOM, mais c'est aussi la plus grande qui touchera le plus de fonds. L'OFCOM garantit à Vaud-Fribourg TV en formation plus de 6 millions de redevances par année.

En ce qui concerne Monsieur SCHULÉ je crois avoir répondu à pas mal de ses interrogations.

Madame SAVARY, vous avez dit qu'il n'y avait aucune autre alternative. Effectivement. Il y avait trois alternatives au début :

1. c'était partir seul, il faut trouver Fr. 300'000.-- à Fr. 500'000.-- par année de subventions + la publicité, nous avons tout de suite vu que cela n'était pas possible.
2. c'était mettre la clé sous le paillason et fermer Canal NV.
3. c'était aller dans cette alternative de Vaud-Fribourg TV en formation.

Nous avons pris la dernière option après avoir tout étudié. Nous sommes même allés voir Canal Alpha dans le canton de Neuchâtel, étant tout prêt de chez nous, pour voir s'il y avait des synergies au point de vue publicité, etc. Nous avons vu qu'il n'y avait aucune autre alternative.

Madame LAYAT, ancienne Présidente de Canal NV, vous savez les difficultés qu'a eues Canal NV pendant certaines années. Je comprends votre réaction, nous avons tous eu un peu peur. La peur de l'ogre lausannois s'est atténuée. C'est une réalité, si nous ne rentrons pas dans le projet, nous serons encore plus à côté. Par contre, d'après le contrat et le règlement d'OFCOM, cela doit être des sociétés privées en majorité pour avoir les concessions, c'est pour cela qu'il y a 62 % de privés et le 38% d'ensemble des autres participations au capital actions.

Vous avez parlé aussi d'un siège au Conseil d'administration, en étant à x %, nous avons droit à cela. Je peux vous rassurer, parce que dans les organes et la structures de cette future télévision, il y aura la création d'une commission des programmes et la création d'un conseil des régions. J'y attache beaucoup d'importance et il faut absolument que nous nous battions, parce que cela ne vaut pas la peine d'avoir pendant six mois une actualité par jour et les six mois après une tous les deux jours puis tous les trois jours, le but est de maintenir les promesses que nous avons sur cette diffusion des actualités de la région.

Par contre pour la région, j'en vois un bénéfice, c'est que le canton de Vaud en entier verra trois fois par soir une actualité du nouveau district Jura-Nord-Vaudois, cela fera connaître notre Ville et nous connaissons peut-être mieux certaines parties du canton, cela ne peut être que bénéfique. Vous avez parlé du « business plan », d'après le plan financier pour 2008 à 2013, après trois ans, nous devrions être dans les chiffres bénéficiaires pour une raison d'apports publicitaires. C'est un autre monde, c'est des millions. Nous avons connu à Canal NV où nous faisons Fr. 50'000.-- de contrats publicitaires par an, les bonnes années Fr. 80'000.--. Je pense que autant les services financiers de la Ville de Lausanne qui se sont penchés sur ces aspects financiers qu'une fiduciaire mandatée par Edipresse et par le comité de pilotage ont aussi regardé cela de près, et je ne peux qu'accepter les conclusions, n'étant pas un spécialiste financier.

J'aimerais ajouter encore une chose, la région nous regarde ce soir et je le dis franchement, j'ai ce soir Fr. 118'000.-- de promesse de participations au capital des villages et des villes de la région. J'avais Fr. 118'000.-- le jour du 6 décembre où ce Conseil a pris une décision, depuis, je n'ai reçu aucune marque des autres communes concernant des prises de capital dans cette télévision. J'ai discuté avec plusieurs syndicats qui attendent la décision de la Ville centre d'Yverdon-les-Bains pour voir si cette Ville d'Yverdon-les-Bains veut vraiment jouer la carte de la région. Si ce soir ce Conseil devait refuser cette prise de capital de Fr. 250'000.--, la ville de Lausanne a prévu dans sa votation de prendre ce capital et le poids de la région qui est déjà difficile, il faut se battre pour le sentir, à ce moment-là, il sera pratiquement néant.

J'espère avoir répondu à vos questions, je suis à disposition si vous voulez des compléments.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

D'une télé, les Vaudois parlent aux Vaudois, je n'y crois pas beaucoup, ce n'est pas les gens d'Echallens qui vont venir en vacances aux Rasses ou les gens de Montreux qui vont venir aux bains à Yverdon-les-Bains, bref. Concernant Cablecom, est-ce qu'ils peuvent nous transmettre les séances du Conseil communal en direct ? Pourquoi est-ce que nous ne pourrions pas négocier avec eux deux heures par jour pour des émissions produites à Yverdon-les-Bains ? Quand je parle de Max TV établie à

Yverdon-les-Bains, j'aurai dû parler des studios qui sont à Y-Parc, ils sont montés, c'est prêt à fonctionner, ils peuvent faire des débats, ils peuvent tout faire, nous pourrions très bien passer par le câble local qui, je vous rappelle, il y a quelques années appartenait à la Ville d'Yverdon-les-Bains et qui bêtement a été vendu à Cablecom.

Une actualité «news» par jour, c'est beaucoup, depuis la Vallée-de-Joux jusqu'à Payerne, les Vaudois parlent aux Vaudois, moi je n'y crois pas. La TSR le fait, lorsque vous avez un garçon qui se fait poignarder à la gare, la TSR est là et il y a d'autres événements que la TSR couvre, elle le couvre bien. Je dis qu'il ne faut pas les singer, je pense que nous faisons une grosse erreur.

Et puis, je suis heureux d'une chose, j'ai aussi été des organes dirigeants de Canal NV, tout d'un coup, nous arrivons à être dans les chiffres noirs alors qu'avec Madame LAYAT nous avons gratté, je m'excuse de parler comme cela, mais il y en a qui se «sucraient», c'est bien, c'est dommage, moi je suis franc et honnête, je dis les choses comme je les pense. Cette TV Vaud-TV, je n'y crois pas et je demande à la Municipalité, c'est la Municipalité qui sera actionnaire de ces Fr. 250'000.-- de rediscuter avec Cablecom et de voir si nous ne pouvons pas jouer avec eux, ce sera plus simple et moins cher et nous aurons notre information pour les Yverdonnois. Je répète que les Vaudois parlent aux Vaudois, cela ne sert à rien !

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Loin de moi de dire que c'est plus facile maintenant qu'avant. C'est faux ce que vous dites Monsieur SCHULÉ, avec Madame LAYAT nous étions dans la même galère, nous avons dû régater sans arrêt pour arriver à finir les années, à finir les budgets à faire des actions, à alléger les programmes pendant un mois pour pouvoir tourner. Mais, maintenant nous voulons et nous avons la volonté de finir au 31 décembre 2008 sans dette. Je ne peux pas vous dire plus, nous faisons tout pour ne pas avoir de dettes, nous avons un contrôle financier très strict, il n'y a pas une dépense qui se fait sans que le comité directeur soit au courant. Nous sommes obligés, parce que nous ne pouvons pas laisser une «casserole» lorsque nous aurons la disparition de Canal NV.

En ce qui concerne Cablecom, déjà aujourd'hui vous pouvez aller louer des heures, ils passent des programmes pendant la journée, mais vous ne le pourrez pas le soir, car Vaud-Fribourg TV en formation, il y a un programme fixe de 18h à 23h 7 jours sur 7 et là, il n'y a pas de possibilité de mettre des émissions quelconques. Par contre, ces émissions, il faudra les payer, elles ne se font pas toutes seules.

Donc, c'est la seule solution, à nous de mettre tout en œuvre pour que cette télévision et que le Nord-vaudois soit dignement représenté comme il le doit. Vous avez dans les émissions de Vaud TV des programmes de divertissement, ce n'est pas dit que ce programme de divertissement ne viendra pas de la région d'Yverdon-les-Bains. Il y aura des magazines de thématiques, il y aura des magazines pratiquement tous les jours. Le samedi et dimanche, vous aurez en boucle la rétrospective, comme à Canal NV maintenant, des émissions des cinq jours de la semaine. Il y aura une émission Journal des sports qui se fera tous les dimanches à 18h.

Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON :

Lorsqu'on nous dit que c'est l'unique solution, j'en doute beaucoup. Juste deux chiffres ; Yverdon-les-Bains 1/11^{ème} des membres au Conseil d'administration, Yverdon-les-Bains Fr. 250'000.-- de capital égal 5% du capital action. Lorsqu'on me dit que c'est l'unique solution, j'ai plutôt l'impression que nous n'aurons aucune liberté de choix dans les prises de décisions stratégiques de cette société.

Lorsque nous savons que le grand groupe privé qui sera majoritaire de cette société anonyme a joué la concurrence déloyale avec notre journal local qui essaye de perdurer depuis 2 ans - 2 ans ½, je crois plutôt que cette TV, il ne faut pas l'appeler Vaud-Fribourg TV mais il faudrait demander aux initiants qu'elle soit débaptisée en Lausanne-Fribourg TV. Quant à moi, cette TV, j'estime que nous n'en avons pas besoin, une région forte peut faire sans Lausanne. Cette TV sera chapeauté, noyauté par Lausanne et personnellement, je ne l'accepte pas.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

J'aurais aimé un éclaircissement par rapport à ce que nous a amené Monsieur Le Municipal comme chiffres. Je vois sur le préavis que la région a Fr. 500'000.-- de parts actions et il nous a parlé de F. 118'000.-- des autres communes. Que se passe-t-il si nous n'arrivons pas à Fr. 500'000.--, entre les Fr. 118'000.-- et les 250'000.-- d'Yverdon-les-Bains, c'est Lausanne qui les reprends, c'est cela ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre à Monsieur le Conseiller GILLIERON, ce n'est pas un membre pour 250'000.--, c'est un membre pour Fr. 470'000.--. Le représentant de la ville représentera l'ensemble des actionnaires de la région.

En ce qui concerne le Conseiller MEYLAND, nous devons arriver à Fr. 470'000.--. Nous avons Fr. 118'000.--, j'anticipe, + Fr. 250'000.-- pour la Ville d'Yverdon-les-Bains égal Fr. 368'000.--. J'attends demain pour relancer toutes les communes du district Jura-Nord-vaudois qui n'ont pas répondu et j'ai bon espoir avec les contacts que nous avons eus, que le signal fort d'Yverdon-les-Bains centre de la région, capitale du district fera revenir certaines communes, j'ai même la promesse de certains syndics, et j'espère y arriver. C'est bien clair que si nous n'arrivons pas à Fr. 470'000.-- la ville de Lausanne prendra le reste. Cela ne changera pas la répartition des forces, par contre si la Ville d'Yverdon-les-Bains ne prendrait pas les Fr. 250'000.--, alors c'est clair et net, le district Jura-Nord-Vaudois sera mis encore plus à côté.

Les remarques du Conseiller GILLIERON concernant la disparition du Journal du Nord-vaudois, j'en ai été aussi peiné que vous. Mais à un moment donné, la meilleure des trois solutions, c'est la seule que nous vous avons présentée, la seule pour laquelle nous nous sommes battus. A Lausanne, nous étions un peu les moutons noirs lorsque nous arrivions toujours avec cette défense du Jura-Nord-vaudois, en disant nous voulons des garanties et résultats, nous sommes à bout touchant, à nous d'être vigilants et performants dans la défense de notre ville et de notre région.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Lors de la Commission, Monsieur BURKHARD nous a parlé de montants pour les retransmissions avec Cablecom. Est-ce que vous pouvez déjà nous dire ce que cela nous coûtera par année ou bien c'est encore en tractation ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Les retransmissions des 10 séances, certaines années il y en a 9, c'est environ Fr. 25'000.-- par année. Nous nous sommes déjà penchés, avec le directeur de Canal NV, Monsieur Brouard, pour trouver un financement avec du sponsoring, vu que cela n'a rien à voir avec Vaud-TV puisque c'est sur un câble à côté, avec l'association. Il y a même une idée qui a germé de faire les Amis de Canal NV pour pouvoir prendre quelques fonds. C'est un problème qui se règlera, nous avons une année devant nous pour le faire.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

On nous dit que Lausanne a pris une option sur les parts qui ne seraient pas prises. Pourquoi, si vous croyez à cette télé, est-ce qu'Yverdon-les-Bains ne prendrait pas une option sur les parts de la région qui ne seraient pas prises ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

On m'a déjà parlé de cela, mais je n'aurais pas osé le proposer moi-même.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Dans ce cas là, je rebondis et je propose un amendement pour demander que ce montant aille jusqu'à Fr. 470'000.-- au cas où les autres communes de la région ne suivent pas. Si nous décidons de croire en cette télé, nous y croyons complètement ou alors pas du tout.

Ne pouvant pas amender deux articles en même temps, je propose de renommer l'article 3 « article 4 » et faire le 3 par la suite à la place.

Article 1 et 2 inchangés, article 3 : *Au cas où les communes de la région renoncent à leur part d'investissement, la commune d'Yverdon-les-Bains est autorisée à prendre ces parts afin qu'elles ne partent pas à Lausanne.*

Je suis désolé, je n'ai pas le texte qui a été voté à Lausanne sous les yeux. Il faudrait faire le même texte qu'à Lausanne.

Monsieur le Président :

C'est donc une proposition d'amendement de l'article 3 ?

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Non, c'est un article à insérer. L'article 3, je le maintiens, mais il deviendrait le 4.

Monsieur le Président :

Pour l'instant nous sommes toujours en discussion sur l'article 1.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Tout à fait mais le montant est total, je peux proposer mon amendement et vous le proposer après l'article 2.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté**, à une évidente majorité.

Article 3, nous en revenons à la proposition de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

J'ai un problème de forme. Je vais donc demander à la Municipalité comment faire pour que les choses soient correctes. On vous a accordé à l'article 2 Fr. 250'000.--, si je fais un amendement qui vous autorise à dépenser plus, je dois faire un deuxième article pour vous autoriser un crédit supplémentaire, c'est cela ?

Monsieur le Président :

C'est une excellente question, Monsieur le Municipal aurait-il un avis sur la question ?

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

Pendant que la Municipalité se penche sur cette question pertinente, nous pourrions déjà aborder le fond du problème qui est soulevé par cet amendement. J'ai l'impression, d'après les réponses de Monsieur le Municipal BURKHARD de tout à l'heure que la région attendait un signal fort. J'ai l'impression, malheureusement, que cet amendement amoindrit passablement le signal fort. Quel effort devrait-elle encore faire du moment que de toute façon, si elle ne prend pas, Yverdon-les-Bains prend.

Monsieur le Conseiller Gérard JUNOD :

Il me semble que cet amendement aurait dû venir sur l'article 2. Nous venons de voter un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- accepté par ce Conseil, nous ne pouvons pas revenir maintenant avec un nouvel article avec des sommes supérieures. Nous ne pouvons pas voter deux fois des sommes différentes dans le même préavis.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je pense que nous pouvons faire un nouvel article 3 par exemple en crédit additionnel de Fr. 120'000.-- qui serait accordé à la Municipalité au cas où les communes de la région... mais je comprends tout à fait l'argumentaire de Monsieur le Conseiller

DURUZ. Quel signe donne-t-on aux communes de la région si nous allons, nous prendre le reste du capital action ? Elles n'ont aucun intérêt à prendre part au capital action de cette TV régionale.

Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :

Je suis parfaitement d'accord avec mes deux collègues. Le seul problème c'est que, personnellement, je ne souhaite pas que ces parts partent à Lausanne et dans ce que Monsieur le Municipal nous dit, il en reste tout de même environ 100'000 qui ne sont pour l'instant pas prises. Si nous n'obtenons pas de solution de rechange, elles vont partir à Lausanne et c'est déjà ce dont nous nous plaignons, c'est que Lausanne prend déjà trop d'importance.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, j'ai besoin que vous me dictiez un amendement pour que je puisse le soumettre au vote.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Pour essayer de sortir de cette impasse, est-ce que nous pourrions discuter sur une entrée en matière, sur finalement la proposition qui est faite à savoir : sommes-nous prêts à nous engager sur un article qui couvrirait la part des actions qui ne seraient pas prises par les autres membres de la région ? Est-ce que nous pouvons avoir un vote du Conseil, parce s'il y a une majorité pour, il faut trouver un article qui l'exprime et s'il y a une majorité contre, l'article devient caduque et nous n'avons plus besoin d'y réfléchir ?

Monsieur le Président :

Nous pourrions faire une sorte de résolution ? Je ne vois comment est-ce que nous pourrions voter des choses sans un article

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je suis persuadé que si nous suivons la proposition de Monsieur PERRET, c'est-à-dire de faire un vote indicatif, personne ne vous le reprochera, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

La proposition qui est en cours actuellement va dans le sens de : si nous arrivons à rédiger cet amendement, est-ce que vous allez l'accepter ? Si manifestement c'est non, nous n'avons pas besoin de rédiger l'amendement.

Monsieur le Président :

Vous voulez un vote de principe de l'amendement.

Le principe de l'amendement proposé par Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND est refusé à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, tel que proposé par la Municipalité la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

En tant que président de la commission, je ne souhaitais pas intervenir avant la votation sur les articles, car je suis tout de même favorable à ce préavis, mais je me pose une question. Nous avons pu lire dans deux hebdomadaires, un hebdomadaire d'information qui paraît le jeudi qu'il y avait effectivement un deuxième projet, nous avons pu lire également dans un hebdomadaire de programme de TV qu'il y avait bien un deuxième projet, celui de Rouge FM et dans les deux hebdomadaires nous ne sommes pas persuadé que la concession ira au projet que nous avons voté dans ce préavis. Si la concession devait être accordée à Rouge FM, qu'advierait-il de Vaud-Fribourg TV en formation et de nos Fr. 250'000.-- que nous aurions dans le capital actions ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le comité de pilotage de Vaud-Fribourg TV en formation a décidé de ne pas commenter les autres postulants à des concessions. Nous ne pouvons pas discuter d'un concurrent, il a déposé sa demande dans les temps, avant le 6 décembre. Si la concession devait aller à quelqu'un d'autre, la Ville d'Yverdon-les-Bains ne perd pas un franc, c'est en formation, donc ça devient opérationnel lorsque tout est en ordre au point de vue Conseil d'administration, statuts, assemblée générale de création de société. Si la concession devait partir ailleurs, la Ville d'Yverdon-les-Bains a fait ce débat, je ne dirais pas pour rien, nous avons avancé dans le domaine, mais enfin !

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis no 41 est accepté**, à une évidente.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à souscrire des actions de la société en formation Vaud-Fribourg TV pour un montant de Fr. 250'000.-- ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 915.3201 « Parts de sociétés ».

16. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE RECOURS ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Monsieur le Président :

Messieurs les Conseillers Dino PETIT et Jacques MARTIN ayant démissionné respectivement de la Commission permanente de recours en matière fiscale et d'informatique, et de la suppléance de la même commission, il convient de les remplacer. J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

Monsieur Pascal BLUM :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Pierre WYSSBROD

Suppléante : Madame Françoise WEISSBRODT

Monsieur le Président :

Comme il y a 2 candidatures pour un 2 postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à l'unanimité.

La Commission permanente de recours en matière fiscale et d'informatique des finances est donc à nouveau au complet. Je félicite Monsieur le Conseiller Pierre WYSSBROD et Madame la Conseillère Françoise WEISSBRODT pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles attributions.

17. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE GESTION 2008

Monsieur Le Conseiller Johann GILLIERON ayant démissionné de la Commission de gestion 2008, un siège est dès lors vacant et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Madame Anna-Rita BARTOLOTTA :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Eric GENTIZON

Monsieur le Président :

Comme il y a 1 candidature pour un 1 poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de **voter à main levée** :

Vote à main levée : Monsieur le Conseiller Eric GENTIZON est élu à l'unanimité.

La Commission de gestion est donc à nouveau au complet. Je félicite Monsieur le Conseiller Eric GENTIZON pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Une Question de Madame la Conseillère Françoise WEISSBRODT (statut des chefs de service des dicastères de la commune d'Yverdon-les-Bains)

Je constate que depuis plus d'une année certains dicastères de la Municipalité ont modifié le titre de leur chef de service. En effet, par quelque subtil tour de passe-passe, il y a des responsables de secteurs qui passent du statut de chef de service à celui de directeur, ceci en faisant fi de l'article 3bis du « Statut du personnel de la commune d'Yverdon-les-Bains » et de son règlement d'application, dont la dernière édition date du 5 avril 2004. Cet article parle du régime applicable aux chefs de services.

J'aimerais avoir un complément d'information à ce sujet et souhaiterais surtout une harmonisation dans les appellations de manière à garantir un traitement équitable et démocratique entre les responsables des différents services et ceci dans le respect des statuts en vigueur.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que cette double appellation de nos responsables de service est historique. Il est vrai que dans le domaine des énergies, dans les compagnies électrique ou de gaz, nous parlons volontiers de directeur, or pour d'autres services d'administration communale, nous parlons de chefs de service. Je vous propose, dans le cadre de la révision du règlement sur la Municipalité en cours, d'examiner une harmonisation de ces titres, mais vous verrez, l'histoire est tenace et nous continuerons à appeler nos directeurs, Monsieur le Directeur, en tout les cas pour quelques années, je présume.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Catherine CARP (L'Emoi, Yverdon-les-Bains et région.)

Vous avez tous vu dans la presse que la Commune édite un nouveau journal « L'Emoi » cette fois-ci concernant la vie culturelle à Yverdon-les-Bains et région.

Je ne remets pas en cause la nécessité d'avoir un outil qui informe la population et le touriste des possibilités offertes dans notre Ville et sa région.

Je me permets, néanmoins, de poser les questions suivantes :

- La première concerne la concertation préalable

Est-ce que tous les milieux concernés par une telle publication ont été abordés préalablement; je pense notamment aux communes du sous arrondissement, aux offices de tourisme et aux journaux locaux ?

- La deuxième concerne le financement :

Nous avons pu lire dans la presse que le coût de cette publication sera de Fr. 90'000.-- par an. N'aurait-il pas dû faire l'objet d'un préavis à notre Conseil ?

Au budget 2007, compte 152.3188, la Commune avait Fr. 60'300.-- pour la publicité. Au budget 2008, c'est un montant de Fr. 93'600.-- qui est budgété.

Que se passe-t-il pour les autres choses qui étaient financées avec ce compte ? Quel est le coût effectif de cette publication? C'est à dire :

- a) coût de la conception
- b) coût de la rédaction (même si c'est un employé communal qui le rédige, cela se chiffre)
- c) coût d'impression
- d) coût de la diffusion (20'000 ménages 9 x et 55'000 ménages 1 x)

- La troisième concerne des éventuelles alternatives

Avez-vous pensé à un encart dans les journaux locaux ou le journal «Bonjour», imprimé sur papier recyclé et non pas glacé comme «l'Emoi», qui a aussi une rubrique culture et manifestation ? Il me semble que si la Commune y tient vraiment, une seule publication pourrait suffire !

Ceci dit, maintenant que le «Bonjour» est un vrai journal et ne se confond plus avec un dépliant publicitaire, il fait une vraie concurrence à la presse libre et privée.

- En dernier, ce journal se veut être une fenêtre culturelle de la région, mais, on n'y trouve que très peu d'informations sur ce qu'il se passe dans les autres communes de la région. Avez-vous pensé à leur proposer leur espace propre ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

L'information au public de notre offre culturelle est une affaire délicate. Ces dernières années, nous avons utilisé et testé des différents supports. La meilleure offre à ce jour que nous ayons eu a été la parution tous les mois ou toutes les six semaines d'un supplément culturel à l'époque dans ce qui fût le Journal du Nord-vaudois puis la

Presse du Nord vaudois. Jusqu'à l'année dernière, le supplément culturel était édité par Edipresse et encarté dans le 24 Presse hebdo, supplément qui coûtait nettement plus cher que celui que je viens d'évoquer précédemment pour un rythme de parution plus faible, puisqu'il paraissait quatre fois par année. De plus, il était constamment remis en question par les gestionnaires de la maison d'édition.

Pour cette raison, les entités culturelles ont contacté des partenaires potentiels dont le journal la Région qui se déclarait intéressé mais qui ne nous a jamais soumis de projet concret. Je reste néanmoins encore ouverte à une collaboration à définir avec eux.

Le financement, vous avez parlé d'un montant de Fr. 93'600.--, je n'ai pas le budget sous les yeux. Auparavant ce montant était de Fr. 60'000.-- qui correspondait aux quatre éditions qui paraissaient dans le supplément d'Edipresse, quatre fois Fr. 15'000.--. J'ai effectivement déclaré que cette parution de «L'Emoi» coûtait Fr. 90'000.--. La différence de Fr. 3'600.-- est le montant que nous payons pour la diffusion de reportage sur Canal NV, sujet dont nous avons parlé tout à l'heure.

Vous demandez les différents coûts de conception, rédaction, diffusion etc. Nous avons décidé de travailler avec une agence et nous leur avons donné un mandat pour s'occuper justement de faire la conception, la rédaction, l'impression et la distribution.

Vous parlez d'une fenêtre sur la région, nous avons effectivement appelé cette publication « L'Emoi, agenda culturel à Yverdon-les-Bains et région ». Toute la première partie concerne les institutions yverdonnoises telles que les théâtres, la bibliothèque, les musées et toute la deuxième partie qui est en fait un agenda est ouvert à toutes les animations culturelles que ce soit d'Yverdon-les-Bains mais qui ne soit pas institutionnelles ou de la région. Il y avait d'ailleurs dans l'agenda du mois de février, des manifestations qui se déroulaient à Orbe notamment. Pour l'édition du mois de mars, je suis en train de corriger le bon à tirer, les villages et villes des alentours ont déjà compris l'intérêt de cet agenda puisqu'elles nous ont communiqué leurs manifestations, il y en aura un peu plus. Je pense qu'au fur et à mesure de la publication au cours du temps, les gens sauront qu'il faut s'adresser à «L'Emoi» et nous communiquerons leurs manifestations.

S'il y a de la publicité, vous avez aussi évoqué ce sujet, c'est tout simplement pour diminuer le coût de la prestation. Les publicités qui s'y trouvent n'entrent pas en concurrence avec la publicité des journaux car les annonceurs n'ont pas été soustraits au potentiel des journaux régionaux, car ceux-ci n'ont pas pour habitude de publier leurs annonces dans ce type de média.

Madame la Conseillère Catherine CARP :

Je vous remercie pour vos réponses, vous avez répondu à presque tout. Je n'avais pas parlé de publicité, par contre j'avais demandé s'il n'aurait à notre Conseil pas fallu un préavis et éventuellement de joindre « l'Emoi » au journal « Bonjour ».

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Le montant était dans le préavis du budget, donc il ne nécessite pas un crédit d'investissement. Quant au journal « Bonjour », effectivement nous avons auparavant la dernière page, la page 4 de la version précédente avec certaines rubriques de la

culture. Maintenant la culture est complètement séparée dans le numéro que vous avez reçu hier ou aujourd'hui, il reste juste un memento.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Dans le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007, page 184, je posais la question à Madame la Municipale SAUGY, concernant les sociétés locales, Madame Saugy nous a répondu : *Je crois pouvoir rassurer Monsieur le Conseiller SCHULE. Effectivement, cette brochure culturelle développera des informations des différentes institutions culturelles comme les théâtres, musées et bibliothèques. Elle aura aussi un agenda, peut-être sans développer entièrement le thème de la soirée, mais les sociétés locales, les chorales, les spectacles de théâtre amateur également auront leur place etc.*

Je rappelle tout de même à la Municipalité que les sociétés locales représentent 5'000 membres dans les sociétés à Yverdon-les-Bains. Vous prenez le nouveau journal « Bonjour » qui n'est pas au format A4, il est un petit peu plus grand, c'est pénible à classer mais c'est bien, je l'avoue, il y a la culture derrière le memento, il n'y a même pas le spectacle de la Marive derrière. Dans « L'Emoi », c'est avec émotion que j'en parle, il y a une petite case qui reste, nous aurions pu mettre l'adresse de la Marive, c'est une proposition. Il y a aussi des spectacles qui se déroulent à la Marive et les gens des environs qui se diront peut-être : nous pourrions louer la Marive, nous n'y avons pas pensé et bien il y a l'adresse de la Marive. Les sociétés locales n'ont pas été contactées et même la commission culturelle n'a pas été associée au projet, ce n'est pas une remontrance que je fais, mais pour aller de l'avant, main dans la main, l'union fait la force, je n'en suis pas membre, mais voilà.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Je ne voudrais pas trop prolonger la soirée, dans le procès-verbal c'est écrit Monsieur SCHULÉ, je ne me serais jamais permise de dire « SCHULÉ ».

Pour en revenir aux spectacles de la Marive, il est mentionné dans l'agenda de « L'Emoi » du mois de février, nous trouvons le 19 février « Monsieur Amédée ». Les adresses, effectivement, nous en avons mis un certain nombre, c'était le premier numéro, il va y en avoir encore neuf autres pendant l'année. Le premier, nous l'avons fait le mieux possible, il y aura certains ajustements.

Concernant les sociétés locales, ce n'est pas ouvert aux sociétés locales en général, mais celles qui ont pour but la culture, il y en a un certain nombre Si ce n'est pas un nombre certain. Je ne vais pas faire des téléphones pour les contacter. Par contre, j'ai donné une adresse, elle a été publiée et toutes les sociétés peuvent annoncer leurs manifestations et c'est avec grand plaisir que nous les incluons dans l'agenda. Dans le numéro prochain, il y a une société de théâtre amateur qui va se produire à l'Echandole.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Je trouve qu'il y a tout de même une redondance au niveau de ces magazines, Nous vivons à l'époque de l'information immédiate, la Commune d'Yverdon-les-Bains se dote d'un site internet des plus fonctionnel et si possible actuel ; nous avons le journal « Bonjour » qui est sur un papier écologique, visiblement « L'Emoi » ne l'est pas. Cela

commence à faire beaucoup, en plus tous les programmes de la culture yverdonnoise sont imprimés sur des petits programmes pour chaque théâtre, vous en avez un pour l'Echandole, un pour le TBB, un pour les concerts, cela commence à faire beaucoup de documents. Ce qui me désole un petit peu, nous avons un bureau qui s'occupe de faire de la communication pour l'image de la Ville d'Yverdon-les-Bains et là, nous redonnons cela uniquement au dicastère de la culture. Personnellement, je préférerais que ces Fr.90'000.-- soient investis dans des actions culturelles, dans des spectacles ou de l'aide pour des jeunes ou des théâtres plutôt que d'imprimer encore un papier.

Je vous ferais remarquer que, moi je ne l'ai pas reçu dans ma boîte aux lettres, ce n'est pas pour critiquer la maison, vous avez de ce côté de la publicité, suivant comment vous le recevez, la personne dit : *ah encore une pub*, cela part directement au papier sans avoir tourné la page pour voir ce que c'était. Je trouve que ces Fr. 90'000.-- pourraient beaucoup mieux être utilisés dans la culture que de refaire encore une parution supplémentaire pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

* * * * *

Une Motion de Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT (pour une transparence de la politique foncière d'Yverdon-les-Bains.)

Comme chacun le sait, notre ville est propriétaire d'un certain nombre d'objets immobiliers ainsi que de terrains non bâtis.

Cependant, il apparaît bien compliqué aux yeux de bons nombres de Conseillers communaux d'avoir une vue d'ensemble de ces différents biens et par là même, de maîtriser la politique en la matière menée par notre ville, nous l'avons vu encore ce soir.

Dans un souci de transparence et afin d'éviter parfois de fastidieuses discussions à ce Conseil lorsqu'il s'agit d'acquérir, de vendre ou encore d'investir dans un bien, je demande à ce que notre Municipalité présente à ce Conseil un inventaire des différents immeubles et terrains dont nous sommes propriétaires en classant ceux-ci selon leur importance stratégique pour notre développement, par exemple en trois catégories :

- les biens inaliénables
- les biens jugés stratégiques
- les biens jugés non stratégiques et qui pourraient, en fonction des opportunités, être vendus.

Ce rapport devrait à mon sens être complété par des explications sur les objectifs à moyen terme que nous avons pour les biens stratégiques.

Enfin, une partie de ce rapport devrait exposer à ce conseil ce que le Municipalité envisage comme politique pour promouvoir la venue d'entreprises dans notre ville.

En effet, nous avons eu à nous prononcer ce soir sur la vente de terrains ainsi que de l'octroi de droits de superficie dans la zone des Champs-Lovats et il apparaît primordial que la commune soit en permanence dans la possibilité de proposer

directement des terrains à une entreprise désireuse de s'implanter sur sol yverdonnois.

Je considère qu'un tel rapport offrirait à chaque conseiller la possibilité de se faire une idée sur ce qui pourrait être acheté ou vendu dans un délai plus ou moins proche, les raisons d'une telle proposition de la Municipalité ainsi qu'une vision de ce que pourraient être les futurs obligations en terme de rénovations ou investissements dans ce domaine.

Persuadé de l'utilité d'un tel document de travail, j'invite ce conseil à soutenir cette motion.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Les données concernant la motion que présente Monsieur le Conseiller VIQUERAT sont existantes, nous disposons aussi d'outils comme le système d'information du territoire, par exemple, qui permettent de visualiser ces données, soit sur internet, soit sous d'autres formes.

Vous proposez un certain nombre de critères pour les classer, je crois que c'est effectivement des éléments qui sont tout à fait réalisables. Sur le plan de l'organisation et la mise en valeur de ces données qui vont dans le sens de votre motion, la Commune et la Municipalité dispose des outils et moyens nécessaires.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que la proposition de Monsieur VIQUERAT va exactement dans le sens des vœux qui ont été mentionnés par la Commission concernant les Champs-Lovats, néanmoins, le texte semble très touffu et de peur de passer à côté de certains éléments, je propose de renvoyer cette motion en Commission.

Monsieur le Président :

1/5 des membres appuient cette demande.

Résultats du vote : cette motion est renvoyée en Commission, à une évidente majorité.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH (Etat rue Gasparin)

Je désire attirer l'attention de la Municipalité sur l'état toujours plus désastreux de la rue de Gasparin, plus précisément sur le tronçon situé entre les rues de Plaisance et des Thermes.

En effet, le revêtement routier est très dégradé et plusieurs trous créent un danger réel pour les piétons (pas de trottoir à cet endroit) et les véhicules routiers.

Ces constatations m'amènent à poser à la Muni la question suivante : Quand la Municipalité va-t-elle enfin entreprendre les travaux de réfections du tronçon routier précité ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous avez raison de poser cette question. Il y a quinze jours, nous sommes allés avec le chef de voirie, le directeur du Centre thermal, un représentant de Travys sur les lieux, le carrefour est vraiment mauvais. Inutile de mettre du tout-venant, car les bus en passant quelques fois, la route est dans le même état. Les réparations se feront dans la 1^{ère} quinzaine de février, quand les maisons qui livrent le bitume seront opérationnelles. Nous allons re-taconner la sortie du parking du Centre thermal ces prochaines semaines.

En ce qui concerne le carrefour en entier, le plan est prêt, il est en train de faire la tournée des services, il y a toute la demande d'expropriation au promoteur qui est en route. Nous avons préparé un rapport à la Municipalité qui est prêt mais qu'elle n'a pas encore reçu. La question tombe à pic, ce sera traité en Municipalité ces prochaines semaines. Là, vous aurez une sécurité accrue parce qu'effectivement, c'est un carrefour dangereux, il y aura une zone de verdure. C'est un dossier à bout touchant, il y aura un préavis, crédit d'investissement. Il est au plan des investissements pour 2008-2010 avec une somme de Fr. 300'000.-- à Fr. 400'000.--.

Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH :

Merci Monsieur le Municipal pour toutes ces informations.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (le nouveau garage à vélos de l'Etablissement secondaire Léon-Michaud.)

Mon intervention fait suite à une promesse que j'avais faite aux élèves qui sont à l'origine du réaménagement du parc à vélos Léon-Michaud.

Lors de la séance du 2 novembre 2006, le Conseil communal a accepté un crédit d'investissement de Fr. 280'000.-- pour le réaménagement du garage à vélos de l'établissement secondaire Léon-Michaud. Ce garage a été réalisé et est utilisé depuis le printemps 2007.

En automne 2005 un sondage avait été réalisé auprès des utilisateurs de l'ancien garage. Il avait révélé qu'il s'agissait de l'endroit où le sentiment d'insécurité était le plus important chez les élèves. Suite au déplacement de ce garage dans la cour et le long des salles de travaux manuels, un nouveau sondage a été réalisé en automne 2007, posant les mêmes questions aux mêmes dates que celui de 2005. Seuls les utilisateurs réguliers ont répondu.

Le nombre d'élèves ayant constaté des déprédations sur leur vélo depuis la rentrée d'août passe de 46% à 27%. A noter que ce taux n'est que de 22% au garage le long des Travaux manuels.

Plus important : alors que le garage était le "point noir" de la sécurité à Léon-Michaud, 81% des élèves sondés s'estiment en sécurité aux nouveaux garages à vélos.

Enfin, 75% des élèves préfèrent le nouveau garage à l'ancien. Les 25% qui regrettent l'ancien le font essentiellement (87% d'entre eux) pour une raison de confort : l'absence de toit.

Conclusions :

Le nouveau garage ayant réduit de moitié les déprédations et ayant résolu les problèmes d'insécurité, cet investissement de Fr. 280'000.-- est une bonne chose et ce serpent de mer que constituait ce garage à vélos est fort heureusement réglé et j'espère que mon intervention est vraiment la dernière sur ce sujet.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (parution dans la presse sur les enseignants)

Mon intervention est aussi celle d'un enseignant. Elle s'adresse à l'émetteur du communiqué de presse diffusé hier par notre service éducation et jeunesse.

Je tiens bien entendu à saluer l'initiative visant à prendre en charge les enfants durant les périodes de vacances scolaires.

Ce que je déplore, par contre, c'est le manque total d'intelligence de la titraille de ce communiqué.

Parmi la multitude de titres possibles, on a choisi l'un des plus lamentables qui puisse être.

Quelles qu'aient été les réflexions menant à sa rédaction, ce titre jette une fois de plus le discrédit sur la profession d'enseignant en faisant ressortir, à son propos, l'un de ces clichés simplistes dont le Café du Commerce est si friand.

Je cite pour ceux qui ne l'auraient pas encore lu:

Mesures de soutien aux parents qui n'ont pas 14 semaines de vacances par année...

Mais qui donc sont les parents qui ont ces 14 semaines ?

Je pense que ce sont les mêmes que ceux qui ne travaillent que 28 fois trois quarts d'heure par semaine si ce n'est 25 ou 21, qui reçoivent des salaires de ministres.

Sachez, Monsieur le Municipal, que même si, par hasard, ils n'étaient pas la cible de cette fine allusion, des enseignants ont été outrés par de telles maladroites.

* * * * *

Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Mariage raté !)

Eh, oui ! Dans la vie de chacun il y a des hauts et des bas !

Il y a quelques semaines, j'ai voulu me remarier, ça arrive, oui !

Nous étions plus de 120 convives réunis dans la salle du Conseil communal à l'Hôtel de ville. Après les formalités remplies et les vœux, puis les photos souvenirs prises, Madame l'officier d'Etat civil a informé chacun avec vigueur qu'il était formellement interdit de lancer du riz, des pétales de roses et des confettis dehors devant le bâtiment. On avait tout ça et plein les poches. Et les gosses, ils ont pleuré !

Alors de rogne, nous avons tout simplement annulé notre mariage devant cette décision incompréhensible, loufoque et carnavalesque de la Municipalité pour une fois soudée...

On s'est même laissé dire que l'on pourrait être filmé en cas de désobéissance !

Vu que 1 ménage sur deux se sépare un jour, voilà qui est fait, je suis célibataire !

Et alors me direz-vous qu'avez-vous fait des fleurs, du riz et des confettis ?

Les pétales de roses sont devenus liqueur, le riz a été donné à une bonne œuvre et les confettis, pas de problème, ils serviront le samedi 23 février dès 10 h.30 à saluer la sortie de presse du «Bourdon» parrainé par le «Bonjour» nouveau et avec émotion par «l'Emoi», cela s'appelle la solidarité ! Le stand sera tenu devant l'Hôtel de ville et les escaliers seront couverts de confettis de toutes couleurs du vert au rouge. Belle revanche.

Et le solde sera lancé lors des Brandons qui auront lieu les 1er et 2 mars prochains. La bataille de confettis aura lieu le long de l'Hôtel de ville. Qu'on se le dise. Les journaux communaux n'ayant pas relayé l'information je l'ai donc fait.

* * * * *

Trois questions de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Romande Energie - SAGREYG - Règlement sur les 0,6 ct/KWh)

Concernant l'affaire avec la Romande Energie, où en est-on, est-ce que l'affaire est réglée, si oui comment a-t-elle été payée ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Ayant été directement et personnellement interpellé par Monsieur le Conseiller Yves RICHARD, je vais donc répondre au nom de la Municipalité.

Comme je vous l'avais dit, lors d'une séance du Conseil en 2007, les négociations avec la Romande Energie ont été longues. Elles ont abouti à fin 2007 et comme la Municipalité l'avait promis, les informations ont été transmises à la Commission des finances. Elle a d'ailleurs eu de nouvelles informations début 2008 concernant les différentes modalités de cette transaction.

Je vous l'avais dit à l'époque, cette transaction touche des aspects particulièrement sensibles vu que nous touchons au secret des affaires. Il y a des choses que nous pouvons dire dans une Commission de gens assermentés, qui bien entendu, ne transmettrons pas ces informations plus loin. Il y a des choses que nous disons un

petit peu moins, ou pas forcément directement, devant un Conseil communal, certes, mais devant des caméras de télévision, un petit peu moins. Je vous laisserai le soin d'en discuter avec votre délégué en Commission des finances pour avoir les détails de l'opération. Lorsque nous serons en mesure de donner des informations totales, c'est à dire vraisemblablement en automne 2008, nous le ferons ouvertement au Conseil.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

C'est un petit peu flou, je crois que les affaires sont un peu plus avancées. Je serais patient, j'attendrai l'automne prochain.

Où en est-on avec le dossier de la SAGREYG, est-ce que nous aurons bientôt des informations pour ce Conseil de façon à pouvoir réagir assez vite par rapport à cette SAGREYG et à l'ouverture de ces concessions pour l'eau ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Le dossier de la régionalisation de l'eau est entre les mains de la Municipalité comme elle vous l'a dit par sa communication No 22 en fin d'année 2007. Nous négocions et discutons avec les Communes régionales et partenaires. Nous n'avons actuellement pas abouti à quelque chose, sinon nous vous l'aurions déjà transmis.

Les discussions avancent, nous continuons de chercher et de trouver des solutions pour la région. Nous vous communiquerons les informations dès que nous les aurons, mais vous admettez, Monsieur le Conseiller, que nous pouvons difficilement sortir une solution toute faite du chapeau en un mois et tomber tout de suite d'accord, il faut discuter. Il est légitime dans une négociation que l'on réserve la primeur des négociations aux partenaires qui négocient plutôt qu'au Conseil communal et puis au public.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Je reste toujours sur ma faim.

Par rapport au règlement sur les 0,6 ct/KWh, j'ai vu un communiqué de presse. Est-ce qu'il sera possible une fois que les Conseillers communaux puissent revoir ce règlement ? Je sais qu'il y a une commission qui s'est lancée, dont j'en fait partie avec plaisir. Pouvons nous avoir un peu plus d'éclaircissement sur ce règlement ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, lorsque votre Conseil a accepté ces 0,6 ct/KWh pour les taxes environnementales, nous avons dit que le règlement pour l'utilisation de ce fonds serait d'abord discuté au sein de la Commission consultative du Service des Energies puis transmise au Conseil communal pour approbation. Il se trouve que la Municipalité n'a reçu qu'aujourd'hui même la réponse du parti Radical quant à son représentant, ce qui fait que nous n'avons pas pu avancer plus rapidement.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Je regrette que vous n'ayez pas reçu tout de suite, mais nous allons rattraper le temps perdu !

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Parc Piguet)

Avez-vous l'intention d'aller jusqu'au Tribunal fédéral ? Comment jugez-vous nos chances en vous lançant dans cette procédure ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Nous avons reçu l'arrêt du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, il y a dix jours. Notre avocat nous a dit qu'il allait assortir cet arrêt d'un certain nombre de commentaires, mais qu'à première vue, il avait le sentiment qu'un recours au Tribunal fédéral n'aurait pas beaucoup de chances de succès. Il est vrai qu'en matière d'esthétique, le Tribunal fédéral se montre parfois assez peu sensible aux préoccupations municipales.

La Municipalité a essayé de faire comprendre que le projet était disproportionné, qu'il était trop important et ne correspondait pas à ce que ce Conseil communal avait voté, notamment en ce qui concerne l'animation de la façade et les découpages que nous avons demandés en façade. Ces arguments n'ont pas trouvé grâce auprès du tribunal administratif.

Si notre avocat arrive à la conclusion qu'un recours au Tribunal fédéral n'a pas de chances de succès, je réserve bien évidemment l'avis de mes collègues, mais je doute que nous nous lancions dans une procédure dont on nous dit, à première vue, qu'elle n'aboutira pas. Nous attendons les commentaires plus précis et probablement que la décision municipale vous sera communiquée lorsque nous l'aurons prise.

* * * * *

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Pour autant qu'il y ait de suffisamment de matière, je vous donne rendez-vous le jeudi 6 mars prochain. Il est 23h45, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD







Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2008

	Pages
1. Appel	199
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007	200
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007	200
4. Démissions.....	200
5. Assermentations.....	202
6. Communications du Président.....	202
7. Communications de la Municipalité	203
8. Préavis no 30/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 582'000.-- pour le réaménagement du chemin des Sources (tronçon final – embranchements bas et haut)  Madame Soufia FEKIH, rapportrice.....	204
9. Préavis no 33/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 187'850.-- pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz suite à des fuites importantes et récurrentes au quartier de la Villette.  Madame Josy TESSA, rapportrice.	212
10. Préavis no 34/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 411'000.-- pour la construction de terrains multisports dans les quartiers du Cheminet et de Pierre-de-Savoie.  Monsieur Etienne MUTRUX, rapporteur.....	214
11. Préavis no 37/07 concernant diverses opérations immobilières dans la zone d'activité des Champs Lovats  Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur	217
12. Préavis no 38/07 concernant une demande de crédit additionnel de Fr. 1'300'000.-- au compte d'investissement n° 4176, préavis n° 27/2005, pour le poste source de Montagny  Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur.....	230
13. Préavis no 39/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 940'000.-- pour la rénovation de cuisines et sanitaires dans différents établissements communaux, soit la rénovation des cuisines du café de la Grenette, du restaurant de la Grange, du café du Château, et des W.-C. buvette du Stand et du Théâtre Benno Besson.  Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	231

14. Préavis no 40/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 320'000.-- pour les travaux de réparation et d'amélioration de la STEP (station d'épuration), suite aux inondations de l'été dernier. 📖 Madame Hélène GRAND-GREUB, rapportrice.....	233
15. Préavis no 41/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- pour l'achat d'actions de Vaud-Fribourg TV S.A. 📖 Monsieur Jean-Claude RUCHET, rapporteur.....	234
16. Nomination d'un membre pour la Commission de Recours et d'un membre suppléant.....	246
17. Nomination d'un membre pour la Commission de Gestion 2008.....	246
18. Propositions individuelles et interpellations.	247
18.1 Une Question de Madame la Conseillère Françoise WEISSBRODT (statut des chefs de service des dicastères de la commune d'Yverdon-les-Bains).....	247
18.2 Une Question de Madame la Conseillère Catherine CARP (L'Emoi, Yverdon-les-Bains et région.).....	248
18.3 Une Motion de Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT (pour une transparence de la politique foncière d'Yverdon-les-Bains.) ..	251
18.4 Une Question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH (Etat rue Gasparin).....	252
18.5 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (le nouveau garage à vélos de l'Etablissement secondaire Léon-Michaud.)	253
18.6 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ (parution dans la presse sur les enseignants).....	254
18.7 Une Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Mariage raté !).....	254
18.8 Trois questions de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Romande Energie - SAGREYG - Règlement sur les 0,6 ct/KWh).....	255
18.9 Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Parc Piguët)	257